|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 26-28 avril 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Révision 1 du Document RAG17/1-F** |
| **5 avril 2017** |
| **Original: anglais** |
| Directeur du Bureau des radiocommunications | |
| rapport À la vingt-QUATRième réunion du groupe  consultatif des radiocommunications | |

Note: La présente révision concerne la version anglaise uniquement.

# 1 Introduction

Le présent document vise à faire le point et à donner des informations générales sur certaines questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la 24ème réunion du GCR (voir la Circulaire administrative [CA/232](https://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0232/fr) du 02 décembre 2016), afin d'aider les participants lorsqu'ils examineront les points correspondants de l'ordre du jour.

Des rapports distincts seront soumis pour certains points de l'ordre du jour.

# 2 Questions relatives au Conseil

La présente section examine et met à jour les questions traitées par le Conseil à sa session de 2016 (voir le lien: [http://www.itu.int/council/](http://www.itu.int/fr/council/Pages/default.aspx)).

## 2.1 Accès en ligne gratuit aux publications de l'UIT-R

Dans le cadre de la politique d'accès en ligne gratuit, on continue de diffuser très largement les normes de l'UIT auprès du grand public, notamment dans les pays en développement qui connaissent des difficultés financières ou font face à des contraintes techniques. Cette large ouverture favorisée par la gratuité de l'accès en ligne contribue à mieux faire connaître la mission et le mandat de l'UIT et à renforcer son rôle en tant qu'autorité mondiale dans le domaine des télécommunications.

Par sa Décision 12 (Guadalajara, 2010), la PP-10 a adopté une politique d'accès en ligne gratuit, applicable notamment aux Recommandations et aux Rapports de l'UIT-R. Le Conseil à sa session de 2012 a élargi le cadre de cette politique en vertu de sa Décision 571, qui a été modifiée par le Conseil à ses sessions de 2013 et 2014 et confirmée par la PP-14 en vertu de la Décision 12 révisée, par laquelle il a été décidé de fournir au grand public un accès en ligne gratuit, à titre permanent, aux Recommandations et Rapports de l'UIT-R, de l'UIT-T et de l'UIT-D, aux Manuels de l'UIT-R sur la gestion du spectre des fréquences radioélectriques[[1]](#footnote-1), aux publications de l'UIT relatives à l'utilisation des télécommunications/TIC au service de la préparation en prévision des catastrophes, de l'alerte avancée, de l'atténuation des effets des catastrophes, des interventions et des opérations de secours et de sauvetage en cas de catastrophe, au Règlement des télécommunications internationales (RTI), au Règlement des radiocommunications, aux Règles de procédure, aux textes fondamentaux de l'Union (Constitution, Convention, Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, décisions, Résolutions et Recommandations), aux Actes finals des Conférences de plénipotentiaires, aux rapports finals des CMDT, aux Résolutions et Décisions du Conseil de l'UIT, aux Actes finals des conférences mondiales et régionales des radiocommunications ainsi qu'aux Actes finals des conférences mondiales des télécommunications internationales.

En outre, en réponse aux demandes de membres, en particulier de pays en développement, la politique d'accès gratuit a été élargie par le Directeur du BR pour inclure tous les Manuels de l'UIT‑R.

Les incidences de ces Décisions transparaissent clairement dans le nombre important de publications téléchargées, comme indiqué au § 8.1.4.

## 2.2 Recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite

La mise en oeuvre par le Bureau des radiocommunications de la Décision 482 (modifiée en 2012) et de la Décision 482 (modifiée en 2013) n'a soulevé aucune difficulté et n'a posé aucun problème, aussi bien en interne qu'avec les administrations ayant notifié des réseaux à satellite.

## 2.3 Conformité et interopérabilité (C&I)

Par sa Résolution 177 (Rév. Busan, 2014), la Conférence de plénipotentiaires a entériné les objectifs énoncés dans la Résolution 76 de l'AMNT-12, la Résolution 62 de l'AR-12 et la Résolution 47 de la CMDT-14. Elle a reconnu «que la conformité et l'interopérabilité généralisées des équipements et systèmes reposant sur les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication (TIC) par le biais de la mise en oeuvre de programmes, politiques et décisions pertinents peuvent élargir les débouchés commerciaux, renforcer la fiabilité et encourager l'intégration et le commerce à l'échelle mondiale» et a décidé de poursuive la mise en oeuvre du Plan d'action de l'UIT sur la conformité et l'interopérabilité qui a été réexaminé par le Conseil de l'UIT.

Le Programme de l'UIT sur la conformité et l'interopérabilité (C&I), défini en application de la Résolution 177 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, repose toujours sur quatre piliers, à savoir: Pilier 1) évaluation de la conformité (CA); Pilier 2) réunions sur l'interopérabilité; Pilier 3) renforcement des capacités des ressources humaines; et Pilier 4) assistance pour l'établissement de centres de test et de programmes C&I dans les pays en développement.

Les activités relatives aux Piliers 1 et 2 relèvent de la responsabilité du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), tandis que celles concernant les Piliers 3 et 4 relèvent de la responsabilité du Bureau de développement des télécommunications (BDT). L'UIT-R continue de collaborer avec l'UIT-T et l'UIT-D en ce qui concerne les tests de conformité et d'interopérabilité, et à fournir des informations à ces Secteurs lorsqu'ils le lui demandent, comme indiqué dans le *décide* de la Résolution UIT-R 62. Aucune contribution sur cette question n'a été soumise aux commissions d'études de l'UIT-R depuis la dernière réunion du GCR.

## 2.4 Protocole portant sur les biens spatiaux

A sa session de 2016, le Conseil a noté que la possibilité que l'UIT devienne l'Autorité de surveillance du système international d'inscription pour les biens spatiaux conformément au Protocole portant sur les biens spatiaux n'a donné lieu à aucune objection de principe, mais que la décision du Conseil ne devrait pas sembler préjuger la décision de la Conférence de plénipotentiaires en 2018. Il a en outre chargé le Secrétaire général d'examiner les questions soulevées à la session de 2016 du Conseil, en particulier les conditions et les restrictions qui pourraient être nécessaires au cas où l'UIT assumerait le rôle d'Autorité de surveillance, ainsi que toute autre question qu'il faudra peut-être traiter, afin que le Conseil, à sa session de 2017, prenne une décision sur les mesures à prendre qu'il recommandera à la Conférence de plénipotentiaires de 2018.

En réponse à ces questions, il importe de rappeler plusieurs éléments fondamentaux.

En premier lieu, il est important de souligner que l'acceptation éventuelle par l'UIT de ce rôle n'entrainera aucune obligation ni responsabilité (directe ou indirecte) pour les Etats Membres de l'Union. En effet, sur le plan juridique, seule la ratification du Protocole portant sur les biens spatiaux par un Etat Membre est de nature à faire naître des obligations juridiques à l'endroit de ce dernier.

En second lieu, pour ce qui est du rôle de l'UIT au regard dudit Protocole, il serait plus que limité puisque, non seulement, l'UIT n'en serait pas le dépositaire, pas plus qu'elle ne serait garante de sa mise en oeuvre, de son application ou de son interprétation, et, bien moins encore, de celles de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipements mobiles. En revanche, en qualité d'Autorité de surveillance, elle serait en mesure de faire écho, le cas échéant, aux besoins des parties prenantes de l'UIT et de prévenir d'éventuelles divergences avec les textes fondamentaux de l'Union, dans la mesure où, en vertu de l'Article XLVII du Protocole, l'Autorité de surveillance prend une part active à l'élaboration des rapports annuels préparés par le dépositaire du Protocole et joue un rôle consultatif prégnant dans les conférences d'évaluation du Protocole chargées, en particulier d'amender ou de réviser ledit Protocole.

Toutefois, si l'UIT devait accepter le rôle d'Autorité de surveillance, elle devrait assortir cette acceptation du droit plein et entier de renoncer à tout moment à ce rôle si, de l'avis de l'Union, celui-ci devenait incompatible ou contradictoire avec les textes fondamentaux de l'Union, en particulier en conséquence de l'adoption éventuelle d'amendements au Protocole. A cet égard, il n'est pas inutile de souligner que, l'UIT n'étant pas partie au Protocole, elle ne pourrait se voir opposer quelque amendement que ce soit apporté dans l'avenir à ce dernier sans son accord exprès. Là encore, il est recommandé que cette condition figure explicitement dans l'éventuel accord portant acceptation par l'UIT de son rôle d'Autorité de surveillance.

De même, même si l'Article XXXV du Protocole établit une hiérarchie des normes entre la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles et les instruments juridiques de l'UIT, garantissant qu'en cas de divergence, les instruments de l'Union prévaudront, il importera d'assortir l'éventuelle acceptation de l'UIT d'une condition rappelant ce qui suit :

• d'une part, en cas de divergence entre les dispositions du Protocole et celles des textes fondamentaux de l'UIT, ces derniers prévaudront;

• d'autre part, que l'UIT se réserve le droit, sans que sa responsabilité puisse être engagée, de ne prendre aucune mesure en tant qu'Autorité de surveillance, qui aille à l'encontre des textes fondamentaux de l'Union.

En ce qui concerne le rôle effectif de l'Autorité de surveillance, il se limite à faire établir le Registre international, à nommer le Conservateur et à superviser ses activités, à approuver et amender le règlement portant sur le fonctionnement du Registre international ainsi qu'à fixer les tarifs d'enregistrement et le montant de l'assurance que doit souscrire le Conservateur, le tout, avec l'assistance d'une commission d'experts.

L'UIT n'exercerait donc pas le rôle de Conservateur du Registre et, par conséquent, n'encourrait pas les responsabilités qui en découlent. De même, l'UIT ne gèrerait ni n'administrerait ce Registre pas plus, d'ailleurs, qu'elle ne le tiendrait à jour. C'est donc le Conservateur qui sera soumis à une responsabilité objective et sera, le cas échéant, tenu au paiement de dommages-intérêts compensatoires pour les pertes subies par une personne (physique ou morale) lorsque le préjudice découle directement d'une erreur ou d'une omission du Conservateur ou d'un dysfonctionnement du système international d'inscription (il devra d'ailleurs souscrire une assurance à cet égard).

Nonobstant ce qui précède, il faut rappeler que, conformément à l'Article XXVII (2) du Protocole, l'Autorité de surveillance ainsi que ses responsables et employés jouissent d'une immunité contre toute action judiciaire ou administrative conformément aux accords internationaux qui lui sont applicables en tant qu'organisation internationale ou à tout autre titre.

Toutefois, il importera d'assortir également l'éventuelle acceptation d'une condition spécifiant que l'acceptation par l'UIT du rôle d'Autorité de surveillance ne peut constituer ou être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation, expresse ou tacite, aux privilèges, immunités et facilités dont jouissent l'UIT et son personnel en vertu des accords internationaux qui leur sont applicables, ni comme assujettissant l'UIT à quelque législation et juridiction nationale que ce soit.

Enfin, il serait souhaitable que l'accord éventuel de l'UIT pour assurer le rôle d'Autorité de surveillance soit un accord d'une durée limitée raisonnable (4 ans, par exemple, soit la durée entre deux Conférences de plénipotentiaires), non renouvelable tacitement mais uniquement avec le consentement exprès de l'UIT, ce qui permettrait à la PP-22 de pouvoir se prononcer sans pression et de manière éclairée sur l'opportunité pour l'UIT de poursuivre, ou non, cette activité.

La Commission préparatoire chargée de l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux conformément au Protocole portant sur les biens spatiaux a tenu sa 5ème réunion le 6 décembre 2016 (téléconférence). L'essentiel des débats a porté sur les questions en suspens relatives à la mise en oeuvre du Protocole portant sur les biens spatiaux de la Convention du Cap. Comme l'ont rappelé certains participants, la Commission préparatoire a accompli des progrès considérables dans le cadre de ses activités, avec l'adoption définitive du Règlement de base concernant le Registre ainsi que des Règles régissant la nomination des membres de la future CESAIR pour les biens spatiaux (Commission d'experts) et le fonctionnement de cette Commission. Des participants ont souligné que le secteur privé spatial évolue vers un marché plus ouvert et la participation d'acteurs plus petits avec une augmentation du nombre de biens, ce qui peut conduire à un plus large appui de ce secteur à l'avenir. Bien que de nombreuses questions, y compris la nomination du Conservateur du Registre, soient étroitement liées, la Commission préparatoire a décidé de se concentrer sur la stratégie à adopter à court terme pour, d'une part, nommer une Autorité de surveillance et, d'autre part, obtenir l'appui du secteur public et du secteur privé.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil sera invité à envisager de donner son aval au fait que l'UIT puisse devenir l'Autorité de surveillance au moment de, ou après, l'entrée en vigueur du Protocole, et à adresser une recommandation en ce sens à la PP-18, tout en notant que la décision finale concernant la question de savoir si l'UIT pourrait ou non être l'Autorité de surveillance serait prise par la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

Le Conseil sera aussi invité à autoriser le Secrétaire général, ou son représentant, à continuer de participer à titre d'observateur aux travaux de la Commission préparatoire et de ses groupes de travail.

## 2.5 Budget pour la période 2018-2019

Dans l'attente de l'approbation du budget 2018-2019 par le Conseil à sa session de 2017, on trouvera ci-après le budget proposé pour l'UIT-R pour la période 2018-2019:

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Budget 2018-2019 – Secteur des radiocommunications | | | | | | | |
|  |  | En milliers CHF | | | | | |
| Charges opérationnelles par chapitre | | Montants effectifs | Budget | Montants effectifs | Estimations | Estimations | Estimations |
|  |  | **2014-2015** | **2016-2017** | **2016 \*** | **2018** | **2019** | **2018-2019** |
| Chapitre 3.1 | Conférences mondiales des radiocommunications | 2 167 | 0 | 0 | 0 | 2 638 | 2 638 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Chapitre 3.2 | Assemblées des radiocommunications | 211 | 0 | 0 | 0 | 335 | 335 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Chapitre 4.1 | Conférences régionales des radiocommunications | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Chapitre 5.1 | Comité du Règlement des radiocommunications | 904 | 1 410 | 373 | 406 | 405 | 811 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Chapitre 5.2 | Groupe consultatif des radiocommunications | 85 | 149 | 36 | 53 | 53 | 106 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Chapitre 6 | Commissions d'études | 1 114 | 1 470 | 164 | 585 | 892 | 1 477 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Chapitre 7 | Activités et programmes | 514 | 1 200 | 300 | 595 | 605 | 1 200 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Chapitre 8 | Séminaires | 278 | 876 | 263 | 390 | 390 | 780 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Chapitre 9 | Bureau | 50 627 | 52 396 | 25 393 | 25 459 | 25 780 | 51 239 |
|  | – Charges communes | 1 227 | 1 792 | 201 | 1 035 | 1 035 | 2 070 |
|  | – Bureau du Directeur | 1 292 | 1 309 | 721 | 773 | 776 | 1 549 |
|  | – Département des commissions d'études | 5 754 | 5 684 | 2 966 | 2 675 | 2 767 | 5 442 |
|  | – Département des services spatiaux | 16 502 | 16 049 | 8 510 | 7 908 | 7 958 | 15 866 |
|  | – Département des services de Terre | 12 272 | 12 520 | 6 033 | 5 771 | 5 883 | 11 654 |
|  | – Département de l'informatique, de l'administration et des publications | 13 580 | 15 042 | 6 962 | 7 297 | 7 361 | 14 658 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| **TOTAL** |  | **55 900** | **57 501** | **26 529** | **27 488** | **31 098** | **58 586** |

## 2.6 Ordre du jour de la CMR-19; dates et lieu de l'AR-19 et de la CMR-19

Le Conseil a examiné l'ordre du jour de la CMR-19 figurant dans la Résolution **809 (CMR-15)** et a approuvé la Résolution 1380 (voir le [Document C16/130](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0130/en)), dans laquelle cet ordre du jour est reproduit et qui précise les dates et le lieu de la CMR-19 (Genève, 28 octobre-22 novembre 2019) et de l'AR-19 (Genève, 21-25 octobre 2019). Conformément aux numéros 42 et 118 de la Convention, les Etats Membres ont été consultés au sujet de cette Résolution du Conseil, et cette consultation a abouti à un accord de la majorité requise des Etats Membres de l'UIT (voir la Lettre [CL-16/57](https://www.itu.int/md/S16-SG-CIR-0057/en) du 8 décembre 2016).

Compte tenu de l'intérêt manifesté par la République arabe d'Egypte pour accueillir la CMR-19 aux dates proposées dans la Résolution 1380, le Conseil a chargé en outre le Secrétaire général de poursuivre les consultations avec l'Egypte afin d'examiner la possibilité d'organiser la CMR-19 dans un autre lieu.

Compte tenu de la disponibilité du CICG ainsi que des différentes vues exprimées quant à l'intervalle de temps nécessaire entre la seconde session de la RPC (à savoir la RPC19-2) et la CMR-19, le Conseil a noté les dates et le lieu proposés pour la RPC19‑2 (Genève, 15 février - 1er mars 2019, voir le [Document C16/37(Rev.1)](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0037/en)).

# 3 Mise en oeuvre des décisions de la CMR-15

## 3.1 Développement de logiciels en application des décisions de la CMR‑15

En 2016, le BR a procédé à la conception et au développement de logiciels en application des décisions de la CMR-15. On trouvera dans le tableau ci-dessous un résumé des principales tâches entrant en ligne de compte.

Activités liées au développement de logiciels en application des décisions de la CMR-15

|  |
| --- |
| **Résolution 907 (Rév.CMR-15): Utilisation de moyens modernes de communication électroniques pour la correspondance administrative concernant les réseaux à satellite**  A la suite de la CMR-15, un projet visant à définir, concevoir et mettre en oeuvre des outils en application de la Résolution **907 (CMR-15)** a été lancé sous la coordination du Département des services spatiaux.  Les objectifs suivants ont été fixés afin de définir un système en ligne sécurisé pour moderniser et améliorer le système existant de traitement de la correspondance entre les Administrations et l'UIT:  – Interface utilisateur simple et intuitive afin d'être utilisable par les administrations des Etats Membres de l'UIT du monde entier et d'être acceptée le plus largement possible  – Système en ligne autonome hébergé dans l'infrastructure informatique de l'UIT, relayant la correspondance soumise en ligne à une destination (UIT, Administrations)  – Prévoir un niveau élevé de sécurité et de fiabilité pour ce qui est de relayer, d'horodater et de retransmettre la correspondance tout en surveillant le flux d'informations  – Fournir les éléments nécessaires pour suivre la soumission et la livraison, ainsi que la bonne réception des données exprès  – Intégration transparente au système existant de traitement de la correspondance et à l'infrastructure informatique de l'UIT  Une collecte des fonctionnalités requises a été lancée lors du démarrage du projet afin de recueillir des informations sur les attentes concernant un tel système. Au cours du deuxième et du troisième trimestre de 2016, un prototype d'outil a été mis au point par un établissement universitaire participant aux travaux de l'UIT, à savoir la CTU de Prague (République tchèque), et a été utilisé pour faire une démonstration technique des fonctionnalités de base et orienter les choix pour l'évolution future du projet.  Les activités se sont poursuivies jusqu'à la fin 2016 avec un perfectionnement des fonctionnalités. Le BR a décidé de développer l'outil en interne avec l'aide de la CTU de Prague. L'échéance pour la fourniture d'un outil répondant aux conditions techniques nécessaires pour pouvoir être mis en service a été fixée à fin juin 2017, avec les étapes suivantes:  – fin avril, fourniture d'une version bêta;  – mai-juin: tests;  – fin juin: outil prêt pour la mise en service. |
| **Résolution 908 (Rév.CMR-15): Soumission par voie électronique des fiches de notification des réseaux à satellite**  Aux termes de la Résolution **908 (Rév.CMR-15)**, il a été décidé que les administrations doivent soumettre toutes les fiches de notification de réseaux à satellite ainsi que leurs observations, le cas échéant, en utilisant une méthode électronique sans papier sécurisée, dès qu'elles sont informées que les moyens de soumission électronique de ces fiches de notification de réseaux à satellite ou de systèmes à satellites ont été mis en oeuvre et qu'elles ont reçu l'assurance que ces moyens sont effectivement sécurisés.  Conformément aux dispositions de la Résolution **908 (Rév.CMR-15)**, le Bureau élabore actuellement une méthode unifiée pour la soumission, le traitement et la publication par voie électronique de toutes les fiches de notification des réseaux à satellite et des observations associées. Afin de faciliter le développement et les tests au titre de la Résolution 908, l'Administration du Japon a décidé de contribuer au projet relatif à la Résolution 908 et de mettre à disposition à Genève pendant 2 ans un expert en logiciels et en réglementation concernant les réseaux à satellite. Parallèlement, les processus internes du BR pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite seront rationalisés et certains logiciels seront réécrits dans des langages plus modernes pour tenir compte de la nouvelle technologie basée sur le web.  Les résultats attendus au titre de la Résolution **908 (Rév.CMR-15)** sont les suivants:  1) Une méthode unifiée pour la soumission électronique de toutes les fiches de notification des réseaux à satellite et des observations associées et pour leur publication.  2) Une amélioration du système interne au BR pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite et des observations associées.  L'avant‑projet de programme de travail pour atteindre ces objectifs est le suivant:  Avant-projet de programme de travail |
| Légende:  1 Elaboration et mise en place d'un système de publication des données "telles qu'elles ont été reçues" et des renseignements API, compte tenu de la procédure API révisée et de la Rés. 55 révisée  2 Elaboration d'un système pour le chargement en ligne des fiches de notification  3 Extension du système pour inclure la saisie/modification en ligne des fiches de notification  4 Conception système  5 Révision du traitement des fiches de notification dans le système SNS  6 Elaboration d'outils de traitement pour la recevabilité  7 Elaboration d'un système d'informations de gestion  8 Elaboration d'un système de soumission des observations en ligne  9 Elaboration d'un portail en libre-service pour les utilisateurs  10 Mise à jour du système SNS en ligne  11 Elaboration d'outils d'examen  12 Révision du processus de publication  13 Révision de la BR IFIC en ligne  14 Elaboration d'outils pour les vérifications réglementaires au titre du numéro 11.44  15 Elaboration d'outils pour la tenue à jour du Fichier de référence  16 Surveillance des opérations, maintenance et fourniture d'une assistance aux utilisateurs  17 Rapport du Directeur à la RPC‑19  18 Rapport au GCR-19  19 Rapport du Directeur à la CMR-19 |
| **Mise en oeuvre des décisions de la CMR-15 se rapportant aux services spatiaux**  La mise en oeuvre s'effectue en deux étapes:  Etape 1: Mise en oeuvre des décisions entrées en vigueur à la fin de la CMR-15 et des Règles de procédure connexes. Date de mise en oeuvre: 1er avril 2016, comme décrit dans les Lettres CR/393 et CR/394.  Etape 2: Mise en oeuvre des autres décisions de la CMR-15, entrées en vigueur le 1er janvier 2017.  Date de mise en oeuvre: 1er janvier 2017, comme décrit dans les Lettres CR/403 et CR/411. Les modifications apportées aux logiciels et aux bases de données ont été présentées aux membres lors du WRS-16. Ces modifications ont donné lieu à la fourniture de versions nouvelles ou améliorées de toutes les applications logicielles de traitement pour les services spatiaux destinées à une utilisation externe (BR IFIC (services spatiaux)). |
| **Mise en oeuvre des décisions de la CMR-15 se rapportant aux services de Terre**  Versions nouvelles ou mises à jour de tous les logiciels de traitement pour les services de Terre – ceux destinés à une utilisation interne (*TerRaSys*) et ceux destinés à une utilisation externe (BR IFIC (services de Terre)) – et amélioration des structures de base de données et actualisation des modules logiciels de validation et d'examen, compte tenu des modifications apportées aux éléments de données notifiés de l'Appendice **4**, pour la soumission des notifications d'assignations de fréquence des services de Terre, par suite des décisions de la CMR-15 et du RRB.  Versions nouvelles ou mises à jour des bases de données de référence (y compris de nouvelles données et structures) et des modules logiciels associés nécessaires pour les examens technique et réglementaire menés par le BR concernant les assignations de fréquence des services de Terre dans les bandes utilisées en partage entre services de Terre et services spatiaux, compte tenu des décisions de la CMR‑15 et du RRB.  Début du développement des modules logiciels, des bases de données de référence et des outils associés pour les services de Terre, en vue d'automatiser le traitement des besoins et des demandes de coordination au titre du numéro **9.21** du RR, compte tenu des décisions de la CMR-15 et du RRB. |

## 3.2 Autres mesures prises en application des décisions de la CMR-15

Le Bureau a élaboré des projets de Règle de procédure nouvelle ou modifiée afin de refléter les décisions de la CMR-15. Le RRB a examiné ces projets ainsi que les observations reçues des administrations et a approuvé les Règles de procédure correspondantes à ses 73ème et 74ème réunions.

En ce qui concerne les services de Terre, le Bureau a apporté des modifications reflétant les décisions de la CMR-15 dans la documentation pertinente, à savoir les règles de validation et d'examen, les directives pour les administrations concernant la soumission des assignations et des allotissements de fréquence et la Préface à la BR IFIC (services de Terre).

Afin d'informer les administrations des décisions de la Conférence et de leurs incidences, le Bureau a publié les Lettres circulaires CR/389, concernant les procès-verbaux des séances plénières, CR/391, décrivant la notification des assignations de fréquence aux stations IMT, CR/406, faisant la synthèse des décisions de la Conférence relatives aux services de Terre, CR/393, concernant l'introduction d'un nouveau symbole de classe de station "UF", pour une station terrienne en mouvement communiquant avec des stations spatiales géostationnaires du service fixe par satellite dans les bandes de fréquences visées au numéro **5.527A**, CR/394, concernant l'introduction de nouveaux symboles de classe de station pour les stations du service mobile aéronautique (R) par satellite (SMA(R)S) et du service mobile aéronautique (OR) par satellite (SMA(OR)S), CR/396, concernant l'utilisation d'une station spatiale pour mettre en service des assignations de fréquence à des réseaux à satellite géostationnaire à des positions orbitales différentes sur une courte période, CR/400, concernant la mise en oeuvre des Appendices **30** et **30A** révisés (Rév.CMR-15) et de la Résolution **556 (CMR-15)**, CR/401, au sujet des mesures transitoires en vue de la suppression des fiches de notification pour la publication anticipée soumises par les administrations concernant les assignations de fréquence aux réseaux à satellite et aux systèmes à satellites assujettis aux dispositions de la Section II de l'Article **9**, CR/403, concernant la mise en oeuvre des décisions de la Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2015) (CMR‑15) et des dispositions transitoires associées relatives aux services spatiaux, CR/404, concernant la soumission de stations terriennes types du service fixe par satellite, CR/407, concernant la mise en oeuvre des décisions de la Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2015) (CMR‑15) relatives aux stations terriennes à bord d'un aéronef sans pilote (Résolution **155 (CMR-15)**), CR/411, concernant la soumission au Bureau des radiocommunications des renseignements à fournir au titre de l'Appendice **4** pour les services spatiaux et la mise à jour des logiciels et bases de données connexes du BR relatifs aux services spatiaux, CR/414, concernant l'examen au titre de la Résolution **85 (CMR 03)**, et CR/415, au sujet de l'application du numéro **9.1A** du Règlement des radiocommunications concernant la publication des renseignements pour la publication anticipée (API) pour les assignations de fréquence des réseaux à satellite et des systèmes à satellites assujettis aux procédures de coordination au titre de la Section II de l'Article **9**.

En ce qui concerne la mise en oeuvre des Résolutions de la CMR-15, les mesures suivantes ont été prises:

– En application de la Résolution **205 (Rév.CMR-15)**, le Bureau a mis en place des contrôles de validation qui identifient les assignations notifiées dans les bandes 405,9-406,0 MHz et 406,1-406,2 MHz, afin de demander à l'administration notificatrice de s'abstenir d'assigner ces fréquences, conformément au point 1 du *décide* de cette Résolution. Quant à l'instruction donnée au Directeur du BR d'organiser des programmes de contrôle des émissions pour déterminer l'incidence des systèmes fonctionnant dans les bandes 405,9‑406 MHz et 406,1-406,2 MHz sur la réception par le SMS dans la bande 406 406,1 MHz, le Bureau a entamé des consultations avec le Groupe de travail 1C de l'UIT‑R et Cospas‑Sarsat concernant le contenu et la méthodologie de ces programmes.

– Par suite de l'adoption des nouvelles dispositions des numéros **5.499C** et **5.509G** ayant pour effet de relever au statut primaire le service de recherche spatiale pour certaines applications dans les bandes 13,40‑13,65 GHz et 14,5-14,8 GHz, avec entrée en vigueur le 1er janvier 2017, le Bureau a pris les mesures nécessaires conformément aux Règles de procédure relatives au numéro **11.50** avec les administrations concernées*.*

Le Bureau a en outre commencé à examiner les conclusions relatives aux assignations de fréquences inscrites dans le Fichier de référence dans les bandes de fréquences pour lesquelles la situation concernant les attributions a changé par suite des décisions de la CMR-15 entrées en vigueur le 1er janvier 2017.

# 4 Activités des commissions d'études

Cette question fait l'objet de l'Addendum 1 au présent document.

# 5 Travaux préparatoires en vue de la CMR-19

Suite à l'adoption de la Résolution 1380 du Conseil (voir le § 2.6 ci-dessus), la Commission de direction de la RPC-19 s'est réunie le 1er septembre 2016, à propos de l'élaboration du projet de Rapport de la RPC à la CMR-19. Les Présidents des Commissions d'études de l'UIT‑R et des groupes responsables de l'UIT-R ont été invités à participer à cette réunion, pour laquelle les moyens de participation à distance ont été particulièrement utiles. Sur la base de la Résolution 1380 (C16) et de la Résolution UIT-R 2-7, et compte tenu de la disponibilité du CICG, il a été décidé que la seconde session de la RPC-19 (RPC19-2) se tiendra à Genève du lundi 18 au jeudi 28 février 2019. Il a en outre été décidé que la version finale des projets de texte de la RPC établis par les groupes responsables devra être envoyée aux Rapporteurs pour les différents Chapitres du Rapport de la RPC-19, avec copie au Bureau, avant le 31 août 2018. Il est prévu que l'Equipe de direction de la RPC-19 se réunisse à Genève les 13 et 14 septembre 2018, pour regrouper les projets de texte de la RPC établis par les groupes responsables et en faire le projet de Rapport de la RPC. Les informations ci-dessus ainsi que des références et des lignes directrices utiles pour l'élaboration du projet de Rapport de la RPC ont été publiées le 19 septembre 2016 dans l'Addendum 1 à la [Circulaire administrative CA/226](https://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0226/en).

Sur la base des informations reçues des Commissions d'études, les participants à la réunion de la Commission de direction de la RPC-19 ont mis à jour, dans l'attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR 19, la liste des groupes de travail de l'UIT-R concernés. Une nouvelle mise à jour a été effectuée après la série de réunions de l'UIT‑R tenues de septembre à novembre 2016, en concertation avec les membres de la Commission de direction de la RPC-19 et les Présidents des Commissions d'études de l'UIT-R et des groupes responsables de l'UIT-R. Cette nouvelle mise à jour a été publiée le 20 décembre 2016 dans le Corrigendum 1 à l'Addendum 1 de la Circulaire administrative CA/226.

Compte tenu de la Résolution 80 (Rév. Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires, les travaux préparatoires en vue de la CMR-19 ont été lancés grâce à la participation active du BR aux réunions préparatoires des groupes régionaux (APT, ASMG, UAT, CEPT, CITEL et RCC). Chaque fois que possible, l'UIT fournit une assistance pour ces travaux préparatoires, compte tenu en particulier de la Résolution **72** **(Rév.CMR-07)**.

Le Bureau projette d'organiser trois ateliers interrégionaux de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-19. Le premier se tiendra à Genève les 22 et 23 novembre 2017 et sera l'occasion de faire le point des progrès accomplis à mi-parcours du processus préparatoire concernant les études de l'UIT-R au titre des points de l'ordre du jour de la CMR-19 et d'offrir la possibilité d'échanger

des renseignements et de mieux comprendre les avant-projets de propositions communes, les positions ou les points de vue des entités concernées, par exemple des principaux groupes régionaux et des principales organisations internationales, sur les questions qui seront traitées par la CMR-19.

La page web de l'UIT-R relative à la CMR-19 est accessible à l'adresse: [www.itu.int/go/wrc-19](http://www.itu.int/go/wrc-19). On trouvera des précisions sur les études préparatoires menées par l'UIT-R au titre des points de l'ordre du jour de la CMR-19 sur la page web de l'UIT à l'adresse: [www.itu.int/ITU-R/go/rcpm-wrc-15-studies](http://www.itu.int/ITU-R/go/rcpm-wrc-15-studies), mise à jour régulièrement, qui comprend aussi un lien vers les [études relatives aux points de l'ordre du jour préliminaire de la CMR-23](http://www.itu.int/en/ITU-R/study-groups/rcpm/Pages/wrc-23-preliminary-studies.aspx). Des informations complémentaires concernant les ateliers interrégionaux de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-19 seront fournies sur la page web à l'adresse: [[www.itu.int/en/ITU‑R/conferences/wrc/2019/irwsp/Pages/default.aspx](http://www.itu.int/en/ITUR/conferences/wrc/2019/irwsp/Pages/default.aspx)]. On trouvera des informations sur les travaux préparatoires des groupes régionaux en vue de la CMR-19 à l'adresse: [www.itu.int/go/wrc-19-regional](http://www.itu.int/go/wrc-19-regional).

# 6 Planification opérationnelle

Ainsi que le GCR en a été informé à sa 23ème réunion, conformément aux dispositions du Plan stratégique de l'Union pour la période 2016-2019 approuvé par la PP-14, le Plan opérationnel de l'UIT-R a été structuré sur la base de la méthode de gestion axée sur les résultats, afin d'assurer une parfaite coordination avec le budget et les autres outils financiers de l'Union. Le Plan opérationnel de l'UIT‑R pour la période 2017-2020 a été approuvé par le [Conseil à sa session de 2016](https://www.itu.int/dms_ties/itu-r/oth/0b/05/R0B0500001B0001PDFE.pdf).

Le projet de Plan opérationnel de l'UIT-R pour la période 2018-2021 est reproduit dans l'Addendum 2 au présent document, pour examen et commentaires par le GCR.

# 7 Systèmes informatiques du BR

A sa 19ème réunion (2012), le GCR avait invité le Directeur à mettre en oeuvre les mesures recommandées dans les délais proposés, comme indiqué dans la feuille de route approuvée, comprenant les phases suivantes: Phase 1 (Mise en oeuvre des décisions de la CMR-12) jusqu'au 31 décembre 2012, Phase 2 (Réécriture de certains logiciels existants) jusqu'au 31 décembre 2015 et Phase 3 (Création d'une équipe de projet chargée de mettre en place un cadre commun, un système de sécurité et une base de données centralisée sur les services spatiaux) du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Le GCR a encouragé les Etats Membres et les Membres de Secteur à soumettre leurs observations concernant la Phase 3.

Le rapport d'activité sur cette question fait l'objet de l'Annexe 1 du présent document. D'autres activités en cours sont présentées dans les lignes qui suivent.

## 7.1 Mise en oeuvre de la Résolution 186 (Busan, 2014)

Le BR a continué à définir et à réviser les exigences relatives à la mise en oeuvre d'une base de données et d'une application web correspondante pour la soumission et la publication des cas de brouillages préjudiciables concernant les services spatiaux (SIRRS). L'aspect et le mode de fonctionnement du système ont été présentés aux membres lors du WRS-16 et le système sera disponible pour des tests externes d'ici la fin du premier trimestre 2017.

**7.2** **Intégration du logiciel de validation de l'EPFD**

Dans sa Lettre circulaire CR/405 (3 juin 2016), le Bureau a informé les administrations de la disponibilité d'une version bêta du logiciel de validation de l'EPFD destinée à être testée et évaluée.

Compte tenu des commentaires et suggestions recueillis, le Bureau a publié début décembre 2016 sur le [site web de l'UIT](http://www.itu.int/ITU-R/go/space-epfd/en) la version finale du logiciel mettant en application la Recommandation UIT‑R S.1503-2, version qui est également disponible dans le DVD de la BR IFIC (services spatiaux) depuis le numéro 2384/06.12.2016.

Le logiciel de validation de l'EPFD comprend un module GIBC (interface graphique de calcul par lots), servant d'interface pour lancer la validation de l'EPFD, deux outils de validation de l'EPFD, deux cas types et un guide d'utilisation.

Dans sa Lettre circulaire CR/414 (6 décembre 2016), le Bureau a communiqué aux administrations et aux autres utilisateurs des renseignements et des orientations concernant le logiciel de validation de l'EPFD et la mise en oeuvre du *charge le Directeur du Bureau des radiocommunications* de la Résolution **85 (CMR-03)**.

Conformément aux points 2 et 3 du *charge le Directeur du Bureau des radiocommunications* de la Résolution **85 (CMR‑03)**, le Bureau a commencé à revoir les conclusions qu'il a formulées conformément aux numéros **9.35**, **11.31**, **9.7A** et **9.7B**. A cette fin, en mars 2017, le Bureau a contacté chaque administration ayant notifié des assignations de fréquence de systèmes à satellites non géostationnaires du service fixe par satellite, y compris les assignations de fréquence assorties de conclusions favorables «conditionnelles», conformément à la Résolution **85 (CMR-03)**, et demandé à l'administration de fournir les éléments ci-dessous dans les trois mois suivant la date d'envoi de la communication:

– les données relatives aux gabarits de puissance surfacique et de p.i.r.e. (éléments de données indiqués au § A.14 de l'Appendice **4**), conformément à la description détaillée des gabarits figurant dans la Recommandation UIT-R S.1503-2, Partie B. Les données relatives aux gabarits doivent être fournies dans le format XML, dont une description figure à l'adresse: [www.itu.int/ITU-R/go/space-mask-XMLfile/en](http://www.itu.int/ITU-R/go/space-mask-XMLfile/en); et

– tout autre élément de données de l'Appendice **4** à fournir pour les stations fonctionnant dans une bande de fréquences assujettie aux numéros **22.5C**, **22.5D** ou **22.5F** (c'est-à-dire soumise à un examen de l'EPFD) qui pourrait avoir été omis dans la soumission initiale ou devrait être modifié afin d'exécuter correctement le logiciel de validation de l'EPFD, ainsi que les données relatives aux gabarits de puissance surfacique et de p.i.r.e.

Si les renseignements ci‑dessus sont communiqués pendant la période de trois mois prévue, la date officielle de réception des assignations de fréquence concernées ne sera pas modifiée. Dans le cas d'un système à satellites auquel sont associés différents sous-ensembles de caractéristiques orbitales s'excluant mutuellement, les données requises doivent être fournies pour chaque sous-ensemble de paramètres orbitaux assujetti aux limites spécifiées dans l'Article **22** et au numéro **9.7B**.

Les données relatives aux gabarits de puissance surfacique et de p.i.r.e. qui auront été soumises, ainsi que les résultats de l'examen de l'EPFD, seront publiés dans la BR IFIC (services spatiaux) et mis en ligne sur le [site web de l'UIT](http://www.itu.int/ITU-R/go/space-epfd/en).

## 7.3 Outil de recherche dans la base de données des documents de l'UIT-R

On trouvera des renseignements détaillés sur ce projet au § 8.1.5.2.

**7.4** **Autres activités**

**7.4.1** **Modifications concernant la publication des renseignements au titre des numéros 11.41 et 11.41A du Règlement des radiocommunications**

A la demande du GT 4A (Doc. 4A/669 (Annexe 14)), le BR a apporté des modifications à la manière dont les réseaux affectés sont indiqués dans le logiciel d'examen technique et la base de données des systèmes à satellites et a mis à disposition un nouveau site web contenant des informations sur les réseaux affectés (Notex). Cette nouvelle fonctionnalité est décrite dans la Lettre circulaire CR/397.

**7.4.2** **Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la feuille de route sur les systèmes informatiques du BR pour les services spatiaux (19ème réunion du GCR, 2012)**

En 2017, étant donné que les demandes urgentes de modification de logiciels après la CMR-15 ont été satisfaites, le BR poursuivra la mise en oeuvre des propositions d'amélioration des systèmes informatiques du BR pour les services spatiaux, comme décrit à l'Annexe 1 du présent document.

### 7.4.3 Droits de propriété intellectuelle (DPI)

Dans le cadre d'un projet commun mené avec le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) et le Département des services informatiques, le Bureau a poursuivi ses travaux en vue de procéder à l'harmonisation nécessaire des bases de données en matière de brevets de l'UIT-R et de l'UIT-T. Cette activité est toujours en cours (voir le lien [www.itu.int/ipr](http://www.itu.int/ipr)).

### 7.4.4 Mise au point de vues de données SharePoint

Les vues de données SharePoint sont des modules qui peuvent être intégrés sur des pages web pour pouvoir afficher des contenus dynamiques, c'est-à-dire des données provenant de (et gérées dans des) bases de données, des listes SharePoint et des flux XML/RSS. Le BR perfectionne et améliore en permanence ces vues de données, qui permettent d'afficher des contenus dynamiques nouveaux et actualisés sur les différentes pages web de l'UIT-R.

**7.4.5** **Développement et amélioration d'outils web**

Le Bureau a poursuivi le développement et l'amélioration de divers outils web facilitant l'application par les administrations des procédures réglementaires et opérationnelles contenues dans le Règlement des radiocommunications et les Accords régionaux. A cet égard, les activités suivantes sont à signaler:

– Achèvement du développement d'un outil web permettant d'accéder en ligne au Fichier de référence pour les services de Terre.

– Amélioration de la plate-forme web eBCD2.0, pour l'interrogation des plans pour la radiodiffusion de Terre, la consultation des Sections spéciales, le suivi des procédures de modification des plans et la réalisation de calculs de compatibilité, avec incorporation de rappels automatiques, affichage de la correspondance envoyée et intégration de l'analyse de compatibilité GE84 dans ce système.

**7.4.6** **Suppression progressive de la plate-forme Ingres**

Compte tenu de l'obsolescence de la plate-forme Ingres utilisée pour un certain nombre d'applications du BR, le Bureau a commencé une migration progressive d'Ingres vers SQL Server. La migration de la base de données administratives globale (GLAD) du BR d'Ingres vers SQL Server a été achevée en septembre 2016 et la migration de la base de données MARS est en cours.

# 8 Sensibilisation des membres

Au nombre des activités d'ouverture sur l'extérieur figurent les informations et l'assistance fournies aux membres, la publication des produits de l'UIT-R et leur diffusion, l'organisation de séminaires et d'ateliers et la participation à ces manifestations et l'élaboration et la tenue à jour d'outils de communication et de promotion. L'objectif de ces activités est de faire en sorte que les produits résultant des activités menées par le Secteur de l'UIT-R (dispositions réglementaires, recommandations, rapports et manuels) soient diffusés dans le monde entier et soient mieux connus par les membres de l'UIT et les parties prenantes dans le domaine du spectre et servent de base à la formulation de politiques générales et de décisions en matière de gestion du spectre ainsi qu'à l'utilisation des radiocommunications en général. Pour mener à bien ces activités, le BR assure une collaboration étroite avec les autres Bureaux et Secteurs, les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT et les organisations internationales ou les autorités nationales concernées.

## 8.1 Publications

### 8.1.1 Publications réglementaires

Pendant la période 2013-2016, les publications réglementaires ont été élaborées selon les modalités habituelles, comme prévu dans le Plan opérationnel, à savoir:

– l'édition du Règlement des radiocommunications tenant compte des modifications arrêtées par la CMR-15 a été publiée au quatrième trimestre de 2016 dans toutes les langues de l'UIT;

– à la suite de la CMR-12, la version complète des Règles de procédure avait été publiée au quatrième trimestre de 2012. Depuis lors, onze mises à jour de cette Edition ont été publiées, contenant les modifications approuvées par le RRB. Plus précisément, dans les mises à jour 10 et 11, il a été tenu compte des décisions de la CMR-15 qui nécessitaient d'apporter en conséquence des modifications aux Règles de procédure. Il est prévu de publier une nouvelle version complète des Règles de procédure (Edition de 2017) d'ici la fin avril 2017. Les Règles de procédure et leurs mises à jour sont publiées dans toutes les langues de l'UIT.

Le Tableau 8.1.1-1 récapitule les activités du Bureau relatives à d'autres publications statutaires résultant de l'application du Règlement des radiocommunications pendant la période 2013-2016.

TableAU 8.1.1-1

Récapitulatif concernant les publications résultant de l'application   
du Règlement des radiocommunications

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
| BR IFIC | 25 numéros  (sur DVD-ROM) | 25 numéros (sur DVD-ROM) | 25 numéros  (sur DVD-ROM) | 25 numéros  (sur DVD-ROM) | 25 numéros  (sur DVD-ROM) |
| Horaires HFBC | 11 numéros  (sur CD-ROM) | 11 numéros  (sur CD-ROM) | 11 numéros  (sur CD-ROM) | 11 numéros  (sur CD-ROM) | 11 numéros  (sur CD-ROM) |
| LIF (services de Terre) | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) |
| Plans pour les services de Terre | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) |
| Préface à la LIF | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) | 25 numéros (incorporés dans chaque BR IFIC) |

### 8.1.2 Publications de service

#### 8.1.2.1 Rappel et observations générales

Le Bureau élabore et publie diverses publications de service, comme indiqué dans l'Article 20 du Règlement des radiocommunications (RR).

Etant donné l'importance que revêtent les renseignements relatifs à l'exploitation qui figurent dans les publications de service relatives au service maritime, particulièrement en ce qui concerne la sécurité, les administrations sont tenues de communiquer les modifications nécessaires, conformément aux dispositions du numéro **20.16** du RR. Néanmoins, il convient de noter que les préoccupations exprimées par le BR lors de réunions précédentes du GCR quant au fait que les administrations ne fournissent pas toujours des renseignements actualisés au BR sont toujours d'actualité.

En outre, les renseignements qui figurent dans les publications de service relatives au service maritime, en particulier dans la Nomenclature des stations de navire et des identités du service mobile maritime assignées (Liste V), sont également utilisés pour d'autres procédures administratives (par exemple les conditions à remplir pour obtenir des chiffres MID supplémentaires).

#### 8.1.2.2 Nomenclature des stations côtières et des stations effectuant des services spéciaux (Liste IV)

Deux éditions de la Liste IV ont été établies pendant la période couverte par le présent rapport. Cette Liste est composée d'une brochure papier, qui contient la Préface et les tableaux de référence, et d'un CD-ROM, dans lequel figurent le contenu de la brochure ainsi que les informations communiquées au BR sur les stations côtières, les stations de pilotage, les stations portuaires, les stations de contrôle du trafic maritime (VTS), etc.

Les renseignements relatifs à cette Liste sont également mis à disposition via le système d'information en ligne MARS (Système d'accès et de consultation de la base de données du service mobile maritime) de l'UIT. En outre, le Bureau continue de communiquer, tous les six mois, une compilation de toutes les modifications signalées à l'UIT pendant cette période.

#### 8.1.2.3 Nomenclature des stations de navire et des identités du service mobile maritime assignées (Liste V)

Quatre éditions de la Liste V ont été établies pendant la période couverte par le présent rapport. Cette Liste est composée d'une brochure papier, qui contient la Préface et les tableaux de référence, et d'un CD-ROM, dans lequel figurent le contenu de la brochure ainsi que les informations communiquées au BR en ce qui concerne les stations de navire, les stations côtières et les aéronefs de recherche et de sauvetage (SAR) auxquels une identité MMSI a été assignée, etc.

Les renseignements relatifs à cette Liste sont également mis à disposition quotidiennement via le système d'information en ligne MARS (Système d'accès et de consultation de la base de données du service mobile maritime) de l'UIT. Une compilation de toutes les modifications signalées à l'UIT est communiquée tous les trois mois via le système MARS de l'UIT.

#### 8.1.2.4 Nomenclature des stations de contrôle international des émissions (Liste VIII)

Deux éditions de cette Liste ont été publiées en décembre 2013 et décembre 2016. Cette Liste contient les adresses et d'autres informations pertinentes des bureaux centralisateurs ainsi que les états signalétiques des stations de contrôle mesurant les émissions des stations de Terre et des stations spatiales. Un service de téléchargement direct est offert gratuitement aux membres de l'UIT (TIES) uniquement.

#### 8.1.2.5 Liste des publications de service diffusées

Les différentes publications élaborées et distribuées pendant la période 2013-2016 sont récapitulées dans le Tableau 8.1.2.5-1 ci-dessous:

Tableau 8.1.2.5-1

Récapitulatif concernant les publications de service diffusées   
pendant la période 2013-2016

|  | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Liste IV (Nomenclature des stations côtières et des stations effectuant des services spéciaux) | Edition de 2013 (Novembre) | – | Edition de 2015 (Novembre) | – |
| Liste V (Nomenclature des stations de navire et des identités du service mobile maritime assignées) | Edition de 2013 (Mars) | Edition de 2014 (Mars) | Edition de 2015 (Mars) | Edition de 2016 (Mars) |
| Liste VIII (Nomenclature des stations de contrôle international des émissions) | Edition de 2013 (Décembre) | – | – | Edition de 2016 (Décembre) |
| Manuel sur le service maritime |  | Edition de 2013 (Octobre) |  | Edition de 2016 (Novembre) |

### 8.1.3 Publications des commissions d'études et autres publications

Depuis la CMR-12, les publications des commissions d'études de l'UIT-R et les autres publications ont été élaborées selon les modalités habituelles, comme prévu dans le Plan opérationnel, à savoir:

– Recommandations UIT-R: 378 Recommandations ont été publiées (postées) sur le site web de l'UIT en anglais (E). Toutes les Recommandations publiées entre 2005 et 2013 existent dans les six langues de l'UIT (A/C/E/F/R/S) et la traduction dans les cinq autres langues est en cours pour les Recommandations publiées depuis 2015.

– Rapports UIT-R: 232 rapports ont été publiés (postés) sur le site web de l'UIT (E).

– Manuels de l'UIT-R (publiés; il s'agit par défaut, de la version anglaise, sauf indication contraire):

– Changements climatiques, édition de 2012.

– Manuel sur les méthodes de prévision de la propagation pour les évaluations des brouillages et les études de partage, édition de 2012.

– Gestion nationale du spectre. Edition de 2015.

– Application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique (CAT) – Edition de 2015 (C/E/F/R/S/)

– Manuel sur le contrôle du spectre.

– Manuel à l'usage des services mobile maritime et mobile maritime par satellite – Edition de 2016.

– Manuel DTTB (Radiodiffusion télévisuelle numérique par voie hertzienne de Terre en ondes métriques et décimétriques), Révision 1.02.

– Manuel sur la radioastronomie, édition de 2013.

– Radiométéorologie.

– Service d'amateur et service d'amateur par satellite, édition de 2014.

– Propagation de l'onde de sol, édition de 2014.

– Manuel sur le service d'amateur et le service d'amateur par satellite.

– Communications dans le service de recherche spatiale – Edition de 2014.

– Radiométéorologie (R).

– Transfert et diffusion par satellite des signaux horaires et de fréquence.

– Propagation de l'onde de sol (A/E/S/F/R).

– Manuel sur l'évolution des Télécommunications mobiles internationales dans le monde – Edition de 2015.

– Autres publications: (A/C/E/F/R/S):

– Livre des Résolutions UIT-R, 2012.

– Actes finals provisoires de la CMR-15.

– Actes finals de la CMR-15.

– Règlement des radiocommunications, CMR-15 – Edition de 2016.

– Règles de procédures – Edition de 2012.

– Règles de procédures de l'UIT-R 2012 – Mise à jour 1.

– Règles de procédures de l'UIT-R 2012 – Mise à jour 2.

– Règles de procédures de l'UIT-R 2012 – Mise à jour 3.

– Règles de procédures de l'UIT-R 2012 – Mise à jour 4.

– Règles de procédures de l'UIT-R 2012 – Mise à jour 5.

– Règles de procédures de l'UIT-R 2012 – Mise à jour 6.

– Règles de procédures de l'UIT-R 2012 – Mise à jour 7.

– Règles de procédures de l'UIT-R 2012 – Mise à jour 8.

– Règles de procédures de l'UIT-R 2012 – Mise à jour 9.

– Règles de procédures de l'UIT-R 2012 – Mise à jour 10.

– Radiocommunications de l'UIT-R: Engagée à connecter le monde.

– Convention Radiotélégraphique internationale, Edition commémorative 110ème anniversaire. (F)

– Radiocommunications de l'UIT-R: Commissions d'études – Edition de 2016.

– Recommandations et Rapports sur CD-ROM et DVD-ROM (sept numéros) correspondant à cette période (janvier 2012‑juin 2016).

### 8.1.4 Téléchargement des publications de l'UIT-R

#### 8.1.4.1 Règlement des radiocommunications et Règles de procédure

En ce qui concerne ces documents réglementaires, on trouvera dans le Tableau 8.1.4.1-1 une comparaison entre les ventes de l'édition de 2008 du RR (publiée en septembre 2008) et de l'édition de 2012 du RR (publiée en décembre 2012), au 31 décembre 2015. Il ressort de cette comparaison que la politique d'accès gratuit en ligne n'a eu aucune incidence sur le niveau des ventes. Les ventes du RR-12 ont dépassé celles du RR-08 (supérieures de 29%). Le nombre important de téléchargements gratuits (deux fois plus que les versions payantes) illustre les effets positifs de cette politique. De plus, les téléchargements ont été effectués par 182 pays, représentant 94% des membres de l'UIT.

TableAU 8.1.4.1-1

Comparaison entre le nombre de livraisons du Règlement des   
radiocommunications et des Règles de procédure depuis 2008

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Nombre d'exemplaires vendus** | **Téléchargement gratuit** |
| *RR-08 (livraisons sur 51 mois)* | 15 178 | 973 |
| *RR-12 (livraisons sur 48 mois)* | 19 593 | 38 947 |
| *RR-16 (décembre 2016)* |  | 16 (+ copies ~400 USB pendant le WRS16) |
| *Règles de procédure 2012**(depuis la décision du Conseil à sa session de 2014)* | 25 | 2 011 |

#### 8.1.4.2 Recommandations UIT-R

Grâce à la politique d'accès en ligne gratuit, les Recommandations UIT-R ont été diffusées dans le monde entier et sont devenues une référence universelle qui touche tous les publics, quelle que soit leur situation économique. Au cours d'une période de 48 mois (janvier 2013 à décembre 2016), près de 14 millions de téléchargements de Recommandations UIT-R (depuis le site web de l'UIT) ont été enregistrés. Le Tableau 8.1.4.2-1 illustre la répartition de ces téléchargements par année et par série. On recense actuellement 1 158 Recommandations de l'UIT-R en vigueur, de sorte que le nombre moyen de téléchargements est d'environ 12 847 par Recommandation.

TABLEAU 6.1.4.2-1

Répartition des Recommandations UIT-R

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **SERIE** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** | **Total** | **%** |
| **P** | 1 474 978 | 1 355 667 | 997 851 | 1 373 139 | **5 201 635** | **35,0%** |
| **BT** | 678 265 | 594 916 | 432 080 | 504 371 | **2 209 632** | **14,9%** |
| **M** | 619 938 | 544 416 | 458 858 | 698 967 | **2 322 179** | **15,6%** |
| **SM** | 384 600 | 336 767 | 309 149 | 465 689 | **1 496 205** | **10,1%** |
| **BS** | 323 804 | 315 991 | 230 649 | 299 741 | **1 170 185** | **7,9%** |
| **F** | 270 692 | 254 728 | 222 474 | 330 519 | **1 078 413** | **7,2%** |
| **S** | 171 095 | 124 307 | 108 522 | 202 094 | **606 018** | **4,1%** |
| **BO** | 39 365 | 25 336 | 29 521 | 42 419 | **136 641** | **0,9%** |
| **SA** | 29 350 | 29 885 | 32 827 | 51 259 | **143 321** | **1,0%** |
| **RS** | 28 490 | 22 725 | 32 220 | 49 050 | **132 485** | **0,9%** |
| **V** | 29 038 | 25 437 | 19 552 | 29 261 | **103 288** | **0,7%** |
| **TF** | 19 708 | 15 209 | 20 242 | 23 912 | **79 071** | **0,5%** |
| **SF** | 19 738 | 15 383 | 20 007 | 32 336 | **87 464** | **0,6%** |
| **BR** | 12 627 | 9 239 | 12 321 | 16 181 | **50 368** | **0,3%** |
| **RA** | 9 283 | 7 879 | 10 083 | 16 011 | **43 256** | **0,3%** |
| **SNG** | 4 809 | 2 929 | 3 930 | 5 210 | **16 878** | **0,1%** |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **TOTAL** | **4 115 780** | **3 680 814** | **2 940 286** | **4 143 753** | **14 877 039** | **100,00%** |
| **% par an** | **38,30%** | **34,30%** | **27,40%** | **-** | **100,0%** |  |

#### 8.1.4.3 Rapports UIT-R

Comme pour les Recommandations UIT-R, les Rapports UIT-R ont été diffusés dans le monde entier et sont devenus une référence universelle qui touche tous les publics, quelle que soit leur situation économique. Au cours d'une période de 48 mois (janvier 2013 à décembre 2016), près de 6 millions de téléchargements de Rapports UIT-R (depuis le site web de l'UIT) ont été enregistrés. Le Tableau 8.1.4.3-1 illustre la répartition de ces téléchargements par année et par série. On recense aujourd'hui 505 Rapports UIT-R en vigueur et le nombre moyen de téléchargements s'établit à près de 12 419 par Rapport.

On notera que le nombre moyen est très proche de celui des Recommandations UIT‑R.

TABLEAU 8.1.4.3-1

Répartition des Rapports UIT-R

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **SERIE** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** | **TOTAL** | **%** |
| **M** | 395 360 | 515 745 | 636 116 | 529,556 | **2 076 777** | **33,11%** |
| **BT** | 363 675 | 342 768 | 330 089 | 274,434 | **1 310 966** | **20,90%** |
| **SM** | 224 747 | 293 305 | 320 550 | 392,746 | **1 231 348** | **19,63%** |
| **BS** | 106 279 | 156 835 | 166 269 | 132,707 | **562 090** | **8,96%** |
| **BO** | 78 401 | 104 646 | 128 055 | 97,953 | **409 055** | **6,52%** |
| **P** | 57 317 | 79 659 | 93 578 | 81,573 | **312 127** | **4,98%** |
| **S** | 27 643 | 29 009 | 38 545 | 34,293 | **129 490** | **2,06%** |
| **F** | 17 971 | 21 030 | 31 778 | 31,563 | **102 342** | **1,63%** |
| **RS** | 12 049 | 12 476 | 22 542 | 20,484 | **67 551** | **1,08%** |
| **RA** | 8 542 | 6 575 | 8 791 | 7,137 | **31 045** | **0,49%** |
| **SA** | 4 190 | 7 690 | 11 291 | 13,298 | **36 469** | **0,58%** |
| **SF** | 490 | 533 | 695 | 535 | **2 253** | **0,04%** |
| **BR** | 132 | 103 | 178 | 109 | **522** | **0,01%** |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **TOTAL** | **1 296 796** | **1 570 374** | **1 788 477** |  | **6 272 035** | **100,00%** |
| **% par an** | **27,90%** | **33,70%** | **38,40%** |  | **100,0%** |  |

#### 8.1.4.4 Manuels sur la gestion du spectre des fréquences radioélectriques

Depuis la décision prise par le Conseil à sa session de 2013, le nombre de téléchargements continue d'augmenter, ainsi qu'il ressort du Tableau 8.1.4.4-1.

TABLEAU 8.1.4.4-1

Répartition des Manuels de l'UIT-R sur la gestion du spectre des fréquences   
radioélectriques et le contrôle du spectre

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Manuel | Nombre d'exemplaires vendus entre 2005 et le 2ème trimestre de 2013[[2]](#footnote-2)[1] | Nombre d'exemplaires vendus entre le 3ème trimestre de 2013 et le 4ème trimestre de 2015[[3]](#footnote-3)[2] | Nombre d'exemplaires vendus en 2016 | Nombre  de télé- chargements |
| Gestion nationale du spectre  (éditions de 2005 et de 2015) | 488 | 55 | 10 | 1 596 |
| Application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique (CAT) (éditions de 2005 et de 2015) | 257 | 18 | 3 | 888 |
| Contrôle du spectre radioélectrique  (édition de 2011) | 139 | 106 | 3 | 3 675 |
| **Total général** | **884** | **179** | **16** | **6 159** |

Ces chiffres illustrent les effets très positifs de la décision relative à la diffusion des Manuels de l'UIT-R:

– En l'espace de trois ans et demi (juin 2013-décembre 2016), le nombre de téléchargements a été près de dix fois supérieur au nombre de Manuels vendus sur neuf ans et demi.

– Depuis l'adoption de la décision relative à la politique d'accès en ligne gratuit, les téléchargements représentent plus de 99% du nombre total de livraisons.

– Ces téléchargements sont effectués par l'ensemble des 193 Etats Membres.

### 8.1.5 Outils de navigation et d'analyse pour les publications électroniques de l'UIT-R

#### 8.1.5.1 Outils concernant le Règlement des radiocommunications

Le Bureau met actuellement au point les outils logiciels suivants pour faciliter l'utilisation et l'analyse du Règlement des radiocommunications:

a) L'outil de navigation dans le Règlement des radiocommunications (version RR-12), qui a été présenté au GCR à sa réunion de 2016, a été mis à disposition sur abonnement en octobre 2016, avec mise à niveau gratuite à la version RR-16 dès que cette version serait disponible. La nouvelle version RR-16 devrait être disponible en anglais sous Windows, macOS et Linux au cours du premier trimestre de 2017, une fois les nouvelles Règles de procédure (RoP-17) publiées et intégrées dans le progiciel.

b) Outil logiciel permettant d'effectuer des recherches et une analyse détaillées dans le Tableau d'attribution des bandes de fréquences de l'Article 5 du Règlement des radiocommunications, avec filtrage et reformatage en fonction de la gamme de fréquences, du service, de la catégorie de service, du renvoi, du pays, etc. Le développement de cet outil a atteint le stade de la version bêta, les modifications résultant de la CMR‑15 ayant été intégrées. L'outil a été présenté aux membres pendant le WRS-16, et un groupe d'utilisateurs volontaires pour tester la version bêta, y compris des utilisateurs parmi les membres, a alors été établi. La phase de test de la version bêta durera environ 4 mois, à partir de mars 2017. Les commentaires et suggestions recueillis seront ensuite pris en compte afin d'améliorer le progiciel avant sa sortie officielle qui est prévue pour septembre/octobre 2017.

#### 8.1.5.2 Outil de recherche dans la base de données des Recommandations, Rapports, Résolutions et Questions de l'UIT-R

A sa 19ème réunion, le GCR a invité le Directeur du BR à élaborer une base de données, dans les limites budgétaires existantes, permettant d'effectuer des recherches dans les Recommandations UIT-R et de filtrer ces Recommandations par catégorie, par exemple par service(s) de radiocommunication et par bande de fréquences applicable.

Grâce à la contribution volontaire et aux experts, fournis par l'Administration japonaise, l'élaboration de l'outil de recherche dans la base de données des documents de l'UIT-R a progressé, parallèlement au processus de migration vers la nouvelle plate‑forme SharePoint en cours à l'UIT.

En collaboration avec le Département des services informatiques de l'UIT, l'outil de recherche pour les Recommandations et les Questions de l'UIT-R est devenu opérationnel en octobre 2015. Un outil de recherche pour les Rapports de l'UIT-R a été mis à disposition dans une version de démonstration en novembre 2015 et des outils de recherche pour les Résolutions ainsi que les Manuels de l'UIT-R ont été mis à disposition au deuxième trimestre de 2016.

A l'heure actuelle, ces travaux visent essentiellement à élaborer les méthodes de travail et à définir les rôles et les responsabilités du BR de l'UIT et des CE/GT de l'UIT-R en vue de la tenue à jour de la base de données.

Au départ accessible uniquement aux utilisateurs TIES, la base de données est actuellement en cours de transfert sur un serveur public ([www.itu.int/brdocsearch](http://www.itu.int/brdocsearch)), si bien qu'elle sera accessible au public et qu'une connexion TIES ne sera plus nécessaire.

L'ensemble du projet sera achevé au 30 juin 2017. Une fois de plus, l'appui de l'Administration japonaise pour mener à bien ce projet a été très utile.

## 8.2 Séminaires et ateliers

A la suite de la CMR-15, le BR a lancé (à partir de janvier 2016) une nouvelle série de séminaires mondiaux et régionaux des radiocommunications, afin de diffuser dans le monde entier la révision du Règlement des radiocommunications faite par la CMR-15 et les Règles de procédure associées.

### 8.2.1 Séminaires mondiaux des radiocommunications (WRS)

Le Séminaire mondial des radiocommunications (WRS), organisé tous les deux ans, a eu lieu à Genève en décembre 2016, en présence de 453 participants de 109 pays.

Un service d'interprétation simultanée a été assuré dans les six langues officielles de l'UIT pour les exposés et les discussions. Parallèlement, des ateliers consacrés aux services spatiaux et aux services de Terre ont été organisés pendant trois jours. Les ateliers se sont tenus en groupes distincts, en fonction des langues et des installations disponibles. Le WRS-16 s'est déroulé sans document papier. Les documents du séminaire sont disponibles sur le site web de l'UIT à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/seminars>.

Le BR a accordé plus de 100 bourses complètes pour la participation au WRS (une bourse par pays remplissant les conditions requises).

### 8.2.2 Séminaires régionaux des radiocommunications (RRS)

En complément des séminaires mondiaux des radiocommunications qui se tiennent tous les deux ans, le BR a continué d'organiser chaque année, dans le cadre d'une stratégie de sensibilisation sur le plan régional, des séminaires régionaux des radiocommunications (RRS), tenus dans les différentes régions du monde, en vue de promouvoir le renforcement des capacités humaines en ce qui concerne l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites et, en particulier, l'application des dispositions du Règlement des radiocommunications de l'UIT.

Les RRS comprennent une partie technique, d'une durée de deux jours, et des ateliers d'une durée d'un ou deux jours consacrés aux services de Terre et aux services spatiaux. Les RRS sont complétés par un forum d'un ou deux jours axé sur un thème relatif au spectre qui présente un intérêt particulier pour la région.

On trouvera dans le Tableau 8.2.2-1 un récapitulatif des RRS qui ont eu lieu au cours des quatre dernières années. Ces séminaires se sont tenus à l'invitation du gouvernement, du régulateur ou de l'Autorité chargée de la gestion du spectre du pays hôte, en coopération avec les organisations régionales concernées et les bureaux régionaux ou bureaux de zone de l'UIT. Les RRS se sont déroulés sans document papier. Les documents des séminaires sont disponibles sur le site web de l'UIT à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/seminars>. Le BR a accordé plus de 50 bourses partielles pour la participation aux RRS (une bourse par pays remplissant les conditions requises).

Il ressort d'une analyse de la participation aux WRS et RRS que ces deux types de séminaires se complètent mutuellement:

– **Pour les deux WRS**: 810 participants de 130 pays (dont 47 n'ont pas participé à un RRS).

– **Pour les douze RRS**: 903 participants de 122 pays (dont 40 n'ont pas participé à un WRS).

– **Total**: 14 séminaires, 1 713 participants de 169 pays.

TableAU 8.2.2-1

Séminaires régionaux des radiocommunications de l'UIT (2013-2016)

| Date | RRS | Lieu | Organisateur | Coopération | Thèmes du Forum | Langues | Participants/ administrations |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **2013** | | | | | | | |
| 8-12 juillet 2013 | **RRS-13-Amériques** | Asunción, Paraguay | CONATEL Paraguay | Bureau de l'UIT pour la région Amériques | Le dividende numérique en Amérique latine | **S, E** | **121/9** |
| 16-20 septembre 2013 | **RRS-13-Afrique** | Yaoundé, Cameroun | MINPOSTEL Cameroun | UAT, Bureau de l'UIT pour la région Afrique | L'avenir de la bande des ondes décimétriques dans la région Afrique | **F, E** | **135/33** |
| 28 octobre- 1er novembre 2013 | **RRS-13-Asie-Pacifique** | Nadi, Fidji | Ministère des Communications, Fidji | PITA, Bureau de l'UIT pour la région Asie-Pacifique | L'avenir de la bande C dans la région Asie-Pacifique | **E** | **53/18** |
| 9-13 décembre 2013 | **RRS-13-Etats arabes** | Tunis, Tunisie | ANF-Tunisie | ASMG, Bureau de l'UIT pour la région des Etats arabes | Les futurs systèmes de radiocommunication cognitifs et les espaces blancs de télévision | **A, E** | **49/12** |
| **2014** | | | | | | | |
| 26-30 mai 2014 | **RRS-14-Asie** | Hanoï, Viet Nam | MIC Viet Nam | APT, Bureau de l'UIT pour la région Asie‑Pacifique | Nouvelles questions de réglementation sur la gestion du spectre | **E** | **94/15** |
| 14-18 juillet 2014 | **RRS-14-Amériques** | Ile de Tobago – Trinité-et-Tobago | Autorité des télécommunications de Trinité-et-Tobago | CTU, Bureau de l'UIT pour la région Amériques | Ordre du jour de la CMR-15: questions régionales  Enregistrement dans la bande C | **E** | **46/19** |
| **2015** | | | | | | | |
| 2-6 mars 2015 | **RRS-15-Europe orientale et CEI** | Bichkek, République kirghize | Agence nationale des communications de la République kirghize | RCC, Bureau de l'UIT pour la région Europe orientale et CEI | Travaux préparatoires au niveau régional en vue de la CMR-15 | **R** | **56/8** |
| 20-24 avril 2015 | **RRS-15-Afrique** | Niamey, Niger | Autorité de régulation des télécommunications et de la poste, ARTP, Niger | UAT, Bureau de l'UIT pour la région Afrique | Nouveaux concepts relatifs à l'utilisation et au contrôle du spectre: se préparer à la gestion future du spectre dans la région | **F, E** | **100/36** |
| 25-30 mai 2015 | **RRS-15-Asie-Pacifique** | Manille, Philippines | Bureau des technologies de l'information et de la communication du Ministère des sciences et de la technologie (ICTO-DOST) des Philippines | APT, Département des communications, Gouvernement australien, Bureau de l'UIT pour la région Asie-Pacifique | Services spatiaux planifiés: situation actuelle et défis à relever | **E** | **70/20** |
| 27-31 juillet 2015 | **RRS-15-Amériques** | San Salvador,  El Salvador | Superintendencia General de Electricidad y Telecomunicaciones of El Salvador (SIGET) | COMTELCA, Bureau de zone de l'UIT pour l'Amérique centrale | CMR-15: défis et perspectives pour la région  Enregistrement dans la bande C  Réglementation applicable aux dispositifs fonctionnant sans licence | **S** | **70/16** |

| Date | RRS | Lieu | Organisateur | Coopération | Thèmes du Forum | Langues | Participants/ administrations |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **2016** | | | | | | | |
| 18-22 juillet 2016 | **RRS-16-Amériques** | Port of Spain, Trinité-et-Tobago | Union des télécommunications des Caraïbes (CTU) | Bureau de l'UIT pour la région Amériques | Résultats de la CMR-15 et ordre du jour de la CMR-19: enjeux et perspectives associés à l'harmonisation du spectre dans la région | **E** | **31/14** |
| 19-23 septembre 2016 | **RRS-16-Asie-Pacifique** | Apia, Samoa | Ministère des TIC,  Samoa | Bureau de l'UIT pour la région Asie‑Pacifique | Réduire la fracture numérique dans la région: rôle des technologies de radiocommunication | **E** | **78/15** |

### 8.2.3 Série de WRS et RRS prévus pour la période 2017-2020

La planification des WRS et RRS pour la période 2017-2020 repose sur les principes suivants:

• pendant le trimestre précédant et suivant une CMR, aucun séminaire n'est prévu, afin de procéder aux mises à jour du RR et aux modifications nécessaires des outils logiciels;

• deux WRS pendant la période (tous les deux ans);

• le premier WRS suivant une CMR comprendra une session spéciale au cours de laquelle les modifications apportées au RR par la CMR seront expliquées de manière détaillée;

• les deux RRS pour l'Afrique ne se tiendront pas la même année que le WRS, étant donné que la participation est près de deux fois plus importante aux RRS pour l'Afrique qu'aux autres RRS, et afin de tenir compte de la nécessité d'assurer une répartition uniforme du budget alloué aux bourses d'études (l'Afrique représente plus de 50% des pays remplissant les conditions requises);

• il est prévu d'organiser un RRS chaque trimestre, de façon à garantir une manifestation annuelle pour chaque région;

• les RRS se dérouleront dans la langue principale de la région, ce qui permettra de réduire les coûts liés à l'interprétation et de faciliter l'échange d'informations pendant la manifestation;

• les programmes des RRS seront adaptés aux besoins particuliers de la région concernée;

• le dernier jour de chaque RRS, une séance de type «Forum» sera organisée, au cours de laquelle des intervenants extérieurs pourront être invités à élargir le champ des discussions (il faudra peut-être prévoir des services d'interprétation de/vers l'anglais pour cette journée).

Conformément aux principes susmentionnés, les RRS suivants sont en préparation pour 2017:

• RRS-17-Afrique: se tiendra à Dakar (Sénégal) du 27 au 31 mars; langues: E et F. Des ateliers consacrés aux services spatiaux et aux services de Terre seront organisés en parallèle. Le dernier jour, un Forum se tiendra sur le thème «CMR-19: enjeux et perspectives pour l'Afrique»;

• RRS-17-Amériques: dates prévues; 1ère ou 2ème semaine de septembre; langue: S;

• RRS-17-Asie-Pacifique: dates prévues; dernière semaine d'octobre; langue: E;

• RRS-17-Etats arabes: dates prévues; 1ère ou 2ème semaine de décembre; langue: A.

Le BR accordera des bourses partielles aux pays remplissant les conditions requises dans chaque région concernée.

### 8.2.4 Autres manifestations

En 2016, plusieurs manifestations ont été organisées entièrement par le BR ou en coopération avec le BDT ou le TSB et/ou d'autres organismes et avec le soutien des Bureaux régionaux de l'UIT, en particulier:

**– Sommet d'Amérique centrale sur la télévision numérique de Terre et le dividende numérique**: tenu à San Salvador (El Salvador) les 25 et 26 juillet 2016, organisé en collaboration avec la COMTELCA, à l'invitation de SIGET El Salvador, en coopération avec la CITEL et la CTU. Le résultat de la manifestation a été l'adoption par les membres de la COMTELCA d'une déclaration sur la nécessité de consolider les feuilles de route pour le passage à la télévision numérique de Terre et pour la mise en oeuvre du dividende numérique. A titre de suivi, le BR organise en collaboration avec la COMTELCA, la CTU

et la CITEL une série de réunions de coordination des fréquences au niveau régional concernant l'utilisation de la bande d'ondes métriques (174-216 MHz) et de la bande d'ondes décimétriques (470-790 MHz) . La première réunion s'est tenue à Managua (Nicaragua) du 8 au 10 mars 2017 (voir le § 8.3.3).

– **Edition de 2016 du Colloque international de l'UIT sur les télécommunications par satellite:** **«Réglementation, évolution du marché et des technologies et perspectives pour le secteur des télécommunications par satellite»**: précédé par un **Atelier de l'UIT d'une journée sur l'utilisation efficace des ressources spectre/orbites**. Les deux manifestations ont eu lieu respectivement le 6 et les 7 et 8 septembre 2016 à Denpasar, Bali (Indonésie), à l'aimable invitation du Ministère des communications et des technologies de l'information de l'Indonésie (MCIT), avec le soutien d'Asosiasi Satelit Indonesia (ASSI).

**–** **Edition de 2016 du Forum de la CTO (Commonwealth Telecommunications Organization)**: **les TIC au service de la croissance inclusive**: tenue à Denarau (Fidji) du 12 au 14 septembre 2016, à l'invitation du Gouvernement des Fidji, en présence de Ministres, décideurs de haut rang, régulateurs et dirigeants du secteur privé du Commonwealth.

**–** **44ème TPRC (Research Conference on Communications, Information and Internet Policy):** organisée par l'Université George Mason; Arlington, Virginie (Etats-Unis d'Amérique) les 30 septembre et 1er octobre 2016. Le BR a participé à un débat sur l'interaction des politiques nationales avec le cadre international de gestion du spectre.

**– Edition de 2016 du Colloque et de l'Atelier de l'UIT sur la réglementation relative aux petits satellites et les systèmes de télécommunication utilisant de petits satellites**: organisée par le Bureau des radiocommunications de l'UIT, en coopération avec l'Universidad de Chile, et avec l'appui du Subsecretaría de Telecomunicaciones de Chile (SUBTEL). Y ont assisté 80 participants représentant 22 pays, principalement de la région Amériques.

On trouvera dans le Tableau 8.2.4-1 un récapitulatif de la participation de fonctionnaires du BR aux activités ci-dessus depuis 2013. Dans un souci d'exhaustivité, ce tableau indique également la participation de fonctionnaires du BR à l'assistance fournie aux Etats Membres (voir le § 8.3).

TableAU 8.2.4-1

Participation de fonctionnaires du BR aux manifestations destinées à diffuser des informations

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2013** | | **2014** | | **2015** | | **2016** | | **TOTAL** | |
| **Missions** | **Pays** | **Missions** | **Pays** | **Missions** | **Pays** | **Missions** | **Pays** | **MISSIONS** | **PAYS** |
| ***INSTITUTIONS SPECIALISEES DE L'ONU*** | 16 | 12 | 17 | 12 | 24 | 9 | 33 | 13 | 90 |  |
| ***ORGANISATIONS REGIONALES DE TELECOMMUNICATIONS*** | 34 | 27 | 33 | 25 | 74 | 34 | 57 | 32 | 198 |  |
| ***CONFERENCES ET COLLOQUES NON ORGANISES PAR L'UIT*** | 60 | 37 | 59 | 43 | 57 | 45 | 83 | 40 | 259 |  |
| ***SEMINAIRES, ATELIERS ET REUNIONS DE L'UIT*** | 24 | 22 | 29 | 22 | 33 | 19 | 39 | 19 | 125 |  |
| ***DEMANDES D'ASSISTANCE*** | 21 | 15 | 9 | 6 | 14 | 7 | 8 | 5 | 52 |  |
| ***AUTRES MANIFESTATIONS*** | 11 | 8 | 10 | 8 | 31 | 14 | 14 | 10 | 66 |  |
| **TOTAL** | **168** | **123** | **159** | **118** | **233** | **128** | **234** | **119** | **794** |  |

## 8.3 Assistance fournie aux Etats Membres

### 8.3.1 Assistance fournie aux administrations des pays en développement

Depuis 2013, le Bureau a fourni une assistance aux administrations des pays en développement à plus de 50 occasions, dans les domaines suivants:

– Soutien des activités de gestion du spectre au niveau national, compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement réglementaire (voir la Résolution **7 (Rév.CMR-03)**) et fourniture d'une assistance technique dans le domaine des radiocommunications spatiales (Résolution **15 (Rév.CMR-03)**); à cette fin, des missions ont été effectuées, à la demande des administrations, ou dans le cadre de missions spéciales organisées conjointement avec le BDT, et des experts du BR ont participé à des séminaires régionaux organisés par le BDT ou des organisations régionales pour fournir des moyens de renforcement des capacités. En outre, des bourses ont été octroyées à des experts d'administrations des pays les moins avancés, pour leur permettre d'assister aux séminaires et ateliers du BR consacrés aux radiocommunications. Plusieurs experts d'administrations ont par ailleurs bénéficié, à titre individuel ou collectif, d'une formation professionnelle en cours d'emploi sur les procédures réglementaires en matière de radiocommunications au siège de l'UIT.

– Participation aux réunions des groupes de coordination régionaux, conformément à l'Article **12** du Règlement des radiocommunications.

– Participation à des séminaires de renforcement des capacités sur les télécommunications par satellite.

– Fourniture d'une assistance concernant la gestion des fréquences à long terme et les attributions au large bande mobile (IMT).

– Fourniture d'avis et d'une assistance technique pour le passage à la radiodiffusion télévisuelle numérique et la répartition du dividende numérique.

Ces activités sont présentées dans le Tableau 8.2.4-1.

### 8.3.2 Assistance aux groupes régionaux

Une assistance a été fournie par le Bureau aux organisations et groupes régionaux, notamment en ce qui concerne le lancement de leurs travaux préparatoires régionaux en vue de la CMR-19.

En particulier, un atelier a été organisé conjointement par l'UIT et l'UAT pour diffuser les résultats de la CMR-15.

**8.3.3** **Assistance à d'autres groupes de pays**

En collaboration étroite avec la Comisión Técnica Regional de Telecomunicaciones (COMTELCA), l'Union des télécommunications des Caraïbes (CTU) et la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), le Bureau organise une série de réunions de coordination des fréquences au niveau régional concernant l'utilisation des bandes d'ondes métriques/décimétriques pour les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. Ces réunions ont pour but de faciliter le passage de la télévision analogique à la télévision numérique et l'attribution du dividende numérique, tout en garantissant la compatibilité mutuelle entre les stations de radiodiffusion et les stations mobiles existantes ou en projet fonctionnant dans les bandes 174‑216 MHz et 470-806 MHz. La première réunion s'est tenue du 8 au 10 mars 2017 à Managua (Nicaragua).

Le Bureau a également organisé une réunion multilatérale de coordination des fréquences entre les Administrations de l'Algérie, de la France, de la Libye et du Maroc afin de faciliter la coordination des besoins pour la télévision dans la bande d'ondes décimétriques dans le cadre de l'Accord GE06. La réunion a été organisée à la demande du Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) à sa 73ème réunion et s'est tenue à Genève du 14 au 16 février 2017. Les Administrations ont réussi à coordonner la majorité de leurs assignations et allotissements pour la télévision et les besoins ont été satisfaits à hauteur de 96%. Les Administrations concernées se sont engagées à mettre à jour le Plan GE06 en soumettant les assignations et allotissements avec les caractéristiques approuvées.

A la demande de l'Administration de l'Azerbaïdjan et afin de reprendre les activités du Groupe de coordination des pays de la mer Noire, de la mer Caspienne et de l'Asie centrale, le Bureau a invité les Administrations de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de l'Iran (République islamique d'), du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan à assister à une réunion multilatérale de coordination des fréquences, destinée à faciliter la coordination de tous les services de radiocommunication exploités dans la gamme de fréquences comprise entre 470 MHz et 862 MHz. La réunion s'est tenue les 30 et 31 mars 2017 au siège de l'UIT à Genève.

Un atelier UIT/ITSO de renforcement des capacités sur les télécommunications par satellite pour les pays africains anglophones s'est tenu à Nairobi (Kenya) du 8 au 12 août 2016. A ces mêmes dates, un atelier a été organisé en parallèle pour les pays africains francophones à Dakar (Sénégal). Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat de renforcement des capacités entre l'UIT et l'ITSO pour la prestation de formation concernant les télécommunications par satellite.

En outre, le Bureau a organisé cinq réunions de coordination de réseaux à satellite entre: la Russie et le Royaume-Uni, la Turquie et la Thaïlande, la Russie et les Etats-Unis, la Malaisie et le Royaume-Uni, la Russie et la France.

## 8.4 Coopération intersectorielle

### 8.4.1 Coopération avec l'UIT‑D

Comme indiqué aux § 8.1 à 8.3 ci-dessus, le BR continue de s'employer à informer les membres de l'UIT et à leur prêter une assistance, en particulier dans les pays en développement, pour des questions se rapportant aux radiocommunications. A cette fin, le BR organise et participe à un certain nombre d'ateliers, de séminaires, de réunions et d'activités de renforcement des capacités sur le spectre radioélectrique. Il mène à bien ces activités en collaboration étroite avec le BDT, les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT ainsi que les organisations internationales et les autorités nationales concernées.

En particulier, le BR a participé à un atelier et à une réunion d'experts sur la Résolution 9 de la CMDT (Rév. Dubaï, 2014): "Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre radioélectrique", qui ont eu lieu du 17 au 19 février 2016 à Budapest (Hongrie).

#### 8.4.1.1 GSR

Conscient de l'importance de la fourniture d'une assistance spécialisée aux Etats Membres, le BR continue de mettre à la disposition du BDT des compétences techniques sur les aspects relatifs à la gestion du spectre, à la radiodiffusion numérique et au dividende numérique. Le BR a contribué aux éditions de 2012, 2013, 2014 et 2015 du Colloque mondial des régulateurs de l'UIT, en organisant des sessions relatives à la gestion du spectre et en y participant.

#### 8.4.1.2 Enquête sur les TIC et portail «L'oeil sur les TIC»

Le portail «L'oeil sur les TIC» et l'enquête qui lui est associée constituent un outil essentiel pour collecter des données auprès des administrations sur des paramètres relatifs aux TIC. Le BDT suit chaque année l'évolution de ces données et en présente les résultats de manière logique sur le portail consacré aux statistiques. Afin de tirer parti de la plate-forme existante, à savoir le portail «L'oeil sur les TIC», le BR a collaboré avec le BDT afin de développer l'enquête actuelle et d'y intégrer un chapitre sur des données essentielles axées sur le spectre (enchères, plafonnement, technologies mobiles/normes applicables au service mobile, octroi de licences pour l'exploitation du spectre). Le chapitre consacré au spectre a été élaboré par le BR et publié pour la première fois en 2013 dans l'enquête sur les TIC. Le BR a continué de travailler en étroite collaboration avec le BDT pour la collecte, le traitement et la diffusion des données relatives à ce chapitre.

#### 8.4.1.3 Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS)

Le BR a coopéré avec le BDT en ce qui concerne les indicateurs et les définitions pour la collecte de données sur les technologies mobiles large bande, en particulier lorsqu'il est fait référence à des normes. Dans ce contexte, le BR a présenté des exposés à l'occasion des WTIS-13, WTIS-14 et WTIS-15. Lors du WTIS-16, le BR a participé à la définition d'indicateurs pour la 5G et l'accès hertzien large bande.

Cette activité est étroitement liée aux travaux sur les indicateurs fondamentaux de performance (KPI) de l'UIT-R.

#### 8.4.1.4 Programme de formation à la gestion du spectre (SMTP)

Des liens étroits ont été maintenus avec le BDT dans le cadre de travaux présentant un intérêt mutuel pour l'UIT-D et l'UIT-R. Le BR a participé aux réunions pertinentes des commissions d'études et des Groupes du Rapporteur de l'UIT-D et du GCDT, lorsque les activités de liaison portaient sur des thèmes comme la gestion du spectre, la radiodiffusion numérique, le passage de l'analogique au numérique, le passage aux IMT et la mise en oeuvre des IMT et les technologies d'accès hertzien large bande. L'examen de ces questions vient s'ajouter à la collaboration mise en place au titre de la Question 9-3/2 de l'UIT-D, aux termes de laquelle il est demandé de recenser les sujets d'étude au sein de l'UIT-R (et de l'UIT‑T) dont on estime qu'ils intéressent particulièrement les pays en développement.

En réponse à des demandes du BDT, des experts de l'UIT-R et du BR ont participé à des séminaires et ateliers de l'UIT organisés par l'UIT-D (voir le § 8.2.4). Dans le cadre de la Résolution UIT‑R 11‑4 (Perfectionnement du système de gestion du spectre pour les pays en développement), le BR a participé à la conception et au test du logiciel SMS4DC (Système de gestion du spectre pour les pays en développement) ainsi qu'à la formation à l'utilisation de ce logiciel et a donné des avis sur l'utilisation des Recommandations pertinentes de l'UIT-R. En outre, la Commission d'études 1 de l'UIT-R a continué de collaborer étroitement avec les commissions d'études de l'UIT‑D dans le cadre des études sur l'utilisation du spectre conformément à la Résolution 9 de l'UIT-D.

En 2013, le BR a élaboré, conjointement avec le BDT, un Rapport de l'UIT sur le dividende numérique, sur la base duquel la Commission d'études 1 de l'UIT-R a depuis établi et adopté un Rapport de l'UIT-R sur cette question.

L'élaboration de Manuels est toujours considérée comme un aspect essentiel du travail des commissions d'études, compte tenu de la nécessité de répondre aux besoins des pays en développement. A cet égard, des Manuels, nouveaux ou révisés, ont été élaborés sur les questions suivantes: contrôle du spectre, informations sur la propagation des ondes radioélectriques pour la conception des liaisons de Terre point à point, services d'amateur et d'amateur par satellite, passage aux systèmes IMT-2000 et utilisation du spectre radioélectrique pour la météorologie: surveillance et prévisions concernant le climat, le temps et l'eau.

Depuis 2013, le BR participe activement à un projet commun avec le BDT visant à créer un *programme de formation à la gestion du spectre* (SMPT). Les différentes phases de ce projet sont les suivantes: conception, élaboration de ressources didactiques, examen par les pairs, essai pilote (mené en 2015 et actuellement en cours d'évaluation). En 2016, des améliorations ont été intégrées sur la base des commentaires reçus.

### 8.4.2 Coopération avec l'UIT-T

Outre les changements climatiques et les communications d'urgence, diverses questions présentent un intérêt mutuel pour l'UIT-R et l'UIT-T, notamment les IMT‑2020, les effets de l'exposition des personnes aux fréquences radioélectriques, les systèmes de télécommunication à courants porteurs en ligne, les systèmes de transport intelligents, la politique commune en matière de brevets et les droits de propriété intellectuelle et l'accessibilité des supports audiovisuels.

Des représentants du BR ont assisté à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2016. Le BR était également représenté aux conférences universitaires Kaléidoscope organisées par l'UIT‑T à l'occasion d'ITU Telecom World 2016, où le BR a présidé une session sur l'utilisation efficace du spectre dans les réseaux hertziens.

Une coordination étroite est toujours nécessaire sur les diverses questions examinées par l'UIT-T qui empiètent sur des questions de radiocommunication, afin de réduire les risques de chevauchement, de répétition et d'incompatibilité en ce qui concerne les travaux menés par les deux Secteurs.

## 8.4.3 Coopération avec des organisations internationales et régionales

Le Bureau a continué de maintenir une coopération étroite avec des organisations internationales ou régionales, avec les objectifs suivants: 1) encourager le dialogue entre organismes ayant des intérêts communs; 2) faciliter la coordination afin de mieux préparer des manifestations comme les CMR; et 3) tenir l'UIT-R informé des activités pertinentes menées par d'autres organisations, afin de faciliter la planification des programmes de travail.

Le BR continue de travailler en coopération étroite avec les organisations internationales ou régionales s'occupant de l'utilisation du spectre (APT, ASMG, UAT, CEPT, CITEL et RCC) ou, plus généralement, de l'utilisation des services de radiocommunication (ICTO, ITSO, ESOA, GVF, GSMA, UER, par exemple), en organisant et en faisant mieux connaître des manifestations destinées à renforcer les capacités concernant l'utilisation du RR, y compris les séminaires WRS et RRS, comme indiqué au § 8.2.

Le BR continue de participer aux activités du Groupe de collaboration pour la normalisation mondiale (GSC). La participation aux projets de partenariat 3G et aux travaux de l'IEEE s'est poursuivie, compte tenu de l'importance et de l'intérêt de ces projets pour les travaux de la Commission d'études 5. D'autres domaines importants font l'objet d'une liaison avec les activités des commissions d'études, en particulier avec l'Organisation météorologique mondiale (par le biais de la CE 7), avec le CISPR (par le biais de la CE 1), avec l'Organisation mondiale de la santé (par le biais des CE 3 et 6), avec le Groupe de coordination des fréquences spatiales (par le biais de la CE 7) et avec l'Union européenne de radio-télévision (par le biais des CE 3 et 6).

Le BR a assuré une liaison et coopéré avec le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra‑atmosphérique des Nations Unies (UN-COPUOS), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale des télécommunications mobiles par satellite (IMSO), l'Organisation internationale des télécommunications par satellite (ITSO), COSPAS-SARSAT, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en ce qui concerne l'application des textes de l'UIT ayant valeur de traité. Des experts du BR ont également participé à diverses réunions de ces organisations.

## 8.5 Evolution du nombre de Membres de Secteur de l'UIT‑R, d'Associés et d'établissements universitaires

Le Tableau 8.5.1 indique l'évolution du nombre de Membres de Secteur de l'UIT-R, d'Associés et d'établissements universitaires au cours de la période 2013‑2016.

TABLEAU 8.5.1

Evolution du nombre de membres de l'UIT-R depuis 2013

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** | **2016/2013** | **Augmentation (en %)** |
| **Membres de Secteur** | 259 | 262 | 276 | 267 | 8 | 3,1% |
| **Associés** | 18 | 19 | 22 | 20 | 2 | 11,1% |
| **Etablissements universitaires** | 15 | 30 | 109 | 133 | 118 | 786,7% |

Ces chiffres font apparaître que la situation est stable et que le nombre d'établissements universitaires a augmenté. Il convient de noter ce qui suit:

– Parmi les Associés ayant dénoncé leur participation aux travaux de l'UIT-R pendant la période considérée, deux sont devenus Membres du Secteur.

– Conformément à la Résolution 169 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, il existe depuis le 1er janvier 2015 un statut de membre de l'UIT unique. En conséquence, depuis cette date, les établissements universitaires participant aux travaux d'autres Secteurs sont également considérés comme des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-R.

## 8.6 Communication et promotion

Afin que l'UIT-R reste en phase avec ses objectifs stratégiques (renforcer l'image de marque et valoriser la réputation du Secteur, mobiliser les parties prenantes, internes et externes, faire participer ceux qui soutiennent le Secteur et défendre les intérêts des membres), le Bureau travaille en étroite collaboration avec la Division de la communication institutionnelle (CCD) et le Bureau de presse de l'UIT, le Département des relations avec les membres et le Service de composition des publications (C&P/COMP) du Secrétariat général. Dans le cadre de cette collaboration, plusieurs réunions intersectorielles de l'UIT ont été organisées: Groupe spécial sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI, groupes d'intérêts, Comité de rédaction du site web de l'UIT, 150ème anniversaire de la création de l'Union, Groupe sur les nouvelles tendances et Groupe spécial sur les questions de genre.

### 8.6.1 Site web

Le BR a continué de servir les objectifs stratégiques du Secteur de l'UIT-R, en publiant des communications sur le site web du BR ([www.itu.int/ITU-R/](http://www.itu.int/ITU-R/)), qui est régulièrement actualisé en fonction des travaux entrepris par le Secteur et, dans la mesure du possible, dans les six langues officielles de l'UIT.

Des communications de l'UIT‑R ont continué d'être diffusées dans la Salle de presse de l'UIT‑R. En outre, étant donné que l'année 2016 a été marquée par la célébration du 110ème anniversaire du Règlement des radiocommunications, un site web dédié a été créé pour diffuser des informations sur cette célébration (voir le lien: <http://www.itu.int/en/ITU-R/RR110/>)

### 8.6.2 Promotion et relations avec les médias

#### 8.6.2.1 Médias et communications

En 2016, le BR a continué de servir les objectifs stratégiques du Secteur de l'UIT-R, en publiant les communications ci‑après via le Bureau de presse et de communications et les réseaux sociaux de l'UIT, dans la Salle de presse de l'UIT-R (<https://twitter.com/ITU_R>) et sur le site web du BR ([www.itu.int/ITU-R/](http://www.itu.int/ITU-R/)):

– 8 communiqués de presse concernant la Journée mondiale de la radio (WRD-2016) et le rôle des radiocommunications dans la gestion des catastrophes, les IMT-2020, le Colloque international de l'UIT sur les télécommunications par satellite (Genève), la télévision à grande plage dynamique (HDR-TV), les aspects radiofréquence liés à l'IoT, le fait que l'Italie a mis fin aux émissions brouilleuses sur certaines fréquences, ainsi que le WRS-16 et les célébrations du 110ème anniversaire du Règlement des radiocommunications de l'UIT.

– 8 communiqués sur des sujets tels que le Règlement des radiocommunications (édition de 2016), l'Atelier sur la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre, l'Atelier régional de l'UIT pour la CEI et la Géorgie, le RRS-16 pour les Amériques, le RRS‑16 pour l'Asie‑Pacifique, le Colloque international de l'UIT sur les télécommunications par satellite (Bali) et la création d'un Réseau des femmes pour la CMR-19.

En outre, dans trois avis aux médias, la presse a été invitée à assister au Colloque international de l'UIT sur les télécommunications par satellite, au séminaire et à l'exposition sur la réalité virtuelle et les technologies à 360° dans le domaine de la radiodiffusion et aux célébrations du 110ème anniversaire du Règlement des radiocommunications.

En 2016, les médias ont adressé plus de 75 demandes, principalement à la suite des communications mentionnées ci-dessus, auxquelles il a été répondu soit par correspondance, soit dans le cadre d'entretiens accordés par des experts du BR, des Présidents des Commissions d'études de l'UIT-R ou du Directeur du BR.

#### 8.6.2.2 Foires aux questions

Le BR continue d'actualiser régulièrement les diverses foires aux questions (FAQ), qui s'adressent aux médias, au secteur privé ainsi qu'au grand public et qui portent actuellement sur les thèmes suivants:

– RR, CE de l'UIT-R, RRB, GCR, BR.

– IMT et accès hertzien large bande.

– Passage à la radiodiffusion télévisuelle numérique et dividende numérique.

– Echelle de temps universel (UTC) – Seconde intercalaire.

– Fiches de notification de réseaux à satellite et procédures connexes.

Ces FAQ sont accessibles sur la page web de l'UIT-R (en haut à droite de l'écran) (<http://www.itu.int/fr/ITU-R/Pages/default.aspx>).

#### 8.6.2.3 Communications pour la promotion de l'image de marque

En 2016, des supports promotionnels standard (panneaux, bannières virtuelles, affiches et certificats en ligne, annonces sur les réseaux sociaux, etc.), des photos, des vidéos et des supports multimédias ont été préparés pour les manifestations organisées par le BR. Pour les célébrations du 110ème anniversaire du Règlement des radiocommunications, les activités de communication supplémentaires suivantes ont été entreprises:

– un numéro spécial de la revue [Nouvelles de l'UIT](https://www.itu.int/en/itunews/Documents/2016-05/2016_ITUNews05-en.pdf) "Le Règlement des radiocommunications à l'honneur"

– des communiqués de presse et des avis aux médias distribués via le [Centre médias de l'UIT](https://www.itu.int/en/mediacentre/Pages/default.aspx) et la [Salle de presse de l'UIT-R](https://twitter.com/ITU_R/)

– un site web spécial RR110: <http://www.itu.int/en/ITU-R/RR110/>

– des messages vidéo du [Directeur du BR](https://www.youtube.com/watch?v=KmO43cQGvgY&list=PLpoIPNlF8P2P3ZCeKJAJzxW0w8zkOToyJ&index=2) et une [vidéo des moments forts RR110](https://www.youtube.com/watch?v=NBPEYbAIhjQ&index=1&list=PLpoIPNlF8P2P3ZCeKJAJzxW0w8zkOToyJ)

– une couverture médiatique sur les réseaux sociaux avec le hashtag **#RR110**

– des [tables rondes](https://www.itu.int/en/ITU-R/RR110/Documents/RR110-Programme.pdf) avec des représentants du secteur privé sur l'historique des incidences du Règlement des radiocommunications sur le secteur des TIC ainsi que sur les enjeux et les perspectives pour l'avenir dudit Règlement

#### 8.6.2.4 Expositions et démonstrations

En 2016, à la demande des membres, des expositions ont été organisées par le BR lors de deux manifestations, à savoir le Séminaire de l'UIT sur la réalité virtuelle et les technologies à 360° dans le domaine de la radiodiffusion et le Séminaire mondial des radiocommunications de l'UIT de 2016 (WRS-16).

**8.6.2.5** **Manifestations extraordinaires et célébrations**

L'année 2016 a été marquée par la célébration du **110ème anniversaire du Règlement des radiocommunications de l'UIT (1906-2016)**, avec tout au long de l'année des communications spéciales et la promotion de l'anniversaire (RR110) auprès des Membres de l'UIT, des partenaires, des médias et du grand public. Cet anniversaire a été célébré à Genève le 12 décembre 2016, lors de la séance plénière d'ouverture du Séminaire mondial des radiocommunications de 2016 (WRS-16), en présence des membres et d'invités de marque. A cette occasion, le Vice-Secrétaire général et le Directeur du Bureau des radiocommunications ont prononcé des allocutions.

Deux tables rondes, consacrées aux incidences du Règlement des radiocommunications de l'UIT sur le secteur des TIC et aux enjeux, perspectives et avenir dudit Règlement, ont ensuite rassemblé plus de 540 participants inscrits issus de 106 pays et de Membres du Secteur des radiocommunications ainsi que d'Associés et d'établissements universitaires. D'anciens fonctionnaires de l'Union, des membres actuels ou d'anciens membres du Comité du Règlement des radiocommunications ([RRB](http://www.itu.int/en/history/Pages/RRB.aspx)) et de [l'UIT-R](http://www.itu.int/fr/ITU-R/Pages/default.aspx) et d'anciens présidents des Commissions d'études du CCIR étaient également présents.

Parmi les partenaires du secteur privé qui étaient présents aux tables rondes organisées à l'occasion de la cérémonie figuraient des représentants de la GSMA, de l'ESOA, de l'UER, de la GSA, de BAKOM, de OneWeb, de Facebook, de la BBC et du Département d'Etat des Etats-Unis – voir le [programme de la cérémonie RR110](http://www.itu.int/en/ITU-R/RR110/Documents/RR110-Programme.pdf).

ANNEXE

|  |
| --- |
| **Rapport d'activité sur les systèmes informatiques du BR pour les services spatiaux** |
| **Phase 2: 1er avril 2012-31 décembre 2015** |
| Plan de continuité des activités et de rétablissement en cas de catastrophe\*  A partir de janvier 2015, le Bureau a adopté une méthode prévoyant deux phases (les deux phases étant menées à bien en parallèle), afin de mettre en évidence les menaces et vulnérabilités correspondantes et d'en atténuer les effets. Avec le concours de consultants extérieurs et du Département des services informatiques, le Bureau a procédé à une analyse de l'évaluation des infrastructures (serveurs, réseau local, bases de données, etc.) utilisées pour accéder aux bases de données du BR, aussi bien à l'UIT qu'à l'extérieur de l'UIT. En outre, le Bureau a procédé à une analyse et à une évaluation afin d'élaborer le plan BR/DC nécessaire, de façon à réduire le plus possible les risques de perte de données ainsi que les retards associés au risque de perte d'opérations lors du traitement des fiches de notification. Un groupe d'action a été créé en vue de concevoir un plan destiné à tester les procédures de sauvegarde et de reprise des activités. Il a établi une liste des applications et données logicielles centrales, extrait les catégories de données (bases de données, fichiers …) et créé un plan de reprise des activités en cas de catastrophe pour chaque catégorie. Les travaux se poursuivront en coopération avec le Département des services informatiques pendant la prochaine période, afin d'achever les tests et d'appliquer les mesures qui auront été définies en conséquence.  \* Ces travaux concernent aussi bien les services spatiaux que les services de Terre. |
| Réécriture des logiciels techniques existants pour les examens techniques  • Réécriture du logiciel de calcul de la puissance surfacique pour la protection des services de Terre: en cours.  • Réécriture du logiciel de calcul AP8: en cours.  • Réécriture du logiciel de calcul de la puissance surfacique pour la protection des services spatiaux: les travaux ont commencé.  • Migration du logiciel pour les examens techniques écrit en Fortran du compilateur CompaqVisualFortran au compilateur IntelFortran:  – GIBC/Appendice 30B, Mspace, GIBC/PowerControl: les travaux sont terminés.  – Eléments du logiciel GIMS en Fortran: les travaux n'ont pas encore commencé.  • Mspace – migration de l'élément d'accès aux données du langage VB6 au langage IntelFortran: travaux achevés.  • GIBC/Appendice **7**: travaux achevés. |
| Conception et élaboration du système d'information du BR pour les systèmes spatiaux (BR SIS)  A l'heure actuelle, le système d'information du BR pour les systèmes spatiaux comporte un grand nombre d'applications autonomes écrites en langages VB6 et VO avec leur propre interface spécifique. L'objectif est d'élaborer une interface utilisateur unique, qui intégrera à terme tous les services spatiaux du BR au moyen de techniques de pointe.  Cette tâche a commencé et l'architecture proposée a été validée avec un prototype fondé sur l'architecture orientée services (SOA). L'architecture SOA dissocie l'interface utilisateur de la mise en oeuvre du service. Chaque application des services spatiaux du BR se présentera sous la forme d'un service autonome WCF (Windows Communication Foundation) et pourra être facilement déployée sur des plates-formes Windows et web. La technologie WPF (Windows Presentation Foundation), outil phare de la conception d'interfaces utilisateur (UI), est utilisée pour la conception et le développement de l'interface utilisateur (UI). Cette technologie dissocie la couche de conception de la présentation de la couche logique.  L'ensemble du système utilise une configuration de conception d'application composite (Prism est le guide d'application composite (Composite Application Guidance) pour la technologie WPF), ce qui améliore la modularité du système et permet aux concepteurs d'élaborer et de tenir à jour de manière indépendante des modules de système.  L'application SpaceQry sera la première à être réécrite dans le système d'information du BR pour les systèmes spatiaux conformément à l'architecture décrite ci-dessus et servira de modèle pour le développement de toutes les applications logicielles du BR. Le service de requête élaboré pour SpaceQry pourra également être utilisé par le futur système SNS en ligne comme service web. |
| Réécriture du logiciel SpaceQry écrit en langage VO  Une version de production a été mise à disposition dans le DVD de la BR IFIC d'avril 2016. |
| Réécriture du logiciel SpaceCap en langage Visual Basic 6  L'intégration du logiciel SpaceCap dans le système BR-SIS a commencé et s'effectuera moyennant l'intégration d'un seul type de fiche de notification à la fois. |
| Migration de SRS.mdb vers une technologie plus moderne  Actuellement, les fichiers de base de données sur la BR IFIC sont présentés au format Microsoft Access MDB, dont la mise au point a été interrompue avec la version de 2003 de Microsoft Office.  Plusieurs options ont été analysées et l'option SQLite a été choisie comme technique appelée à remplacer les fichiers MDB. La connectivité est assurée soit par des connexions directes (par exemple celles provenant des applications C++ ou .Net) ou par l'intermédiaire du pilote ODBC.  Cependant, en raison des changements urgents découlant de la CMR-15, SQLite ne pourra pas être mis en place en 2017, et la mise en place aura lieu en 2019. En attendant, pour faire face à la limitation à 2 Go des fichiers MDB, deux fichiers MDB liés seront distribués dans le DVD de la BR IFIC.  Des bases de données SQLite à tester seront mises à la disposition des utilisateurs extérieurs au premier trimestre de 2018 et les applications incluses dans le DVD de la BR IFIC seront compatibles SQLite dès janvier 2019, de façon à coïncider avec la publication de la version 9 de la base de données SNS, et une présentation sera faite aux membres lors du WRS-18.  La compatibilité en amont avec le format MDB, ainsi que les outils de conversion, seront maintenus dans un avenir prévisible, afin de laisser aux utilisateurs extérieurs suffisamment de temps pour adopter la nouvelle technologie. |
| Migration de la base de données SNS d'Ingres vers SQL Server  Pour des raisons de coût et de ressources, le Département des services informatiques migre actuellement ses bases de données Ingres vers SQL Server; en conséquence, la base de données SNS du BR pour les systèmes spatiaux devrait elle aussi migrer.  Aucune modification importante n'était à apporter à la majorité des applications du BR pour les systèmes spatiaux utilisant le pilote ODBC pour accéder à la base de données. Cependant, plusieurs applications de traitement interne propres à l'environnement Ingres devaient être complètement réécrites dans le cadre de cette migration. Ces travaux devraient être achevés en 2017.  Il faudra réécrire le système SNS en ligne, étant donné qu'il est actuellement étroitement associé à Ingres. Dans l'intervalle, il sera possible de copier périodiquement les données SNS de SQL Server vers une base de données SNS sur Ingres en mode lecture seulement. Le BR recherche également un moyen de connecter directement le système SNS en ligne à SQL Server, afin d'éviter de devoir faire appel à la base de données Ingres intermédiaire. Cependant, cela ne change rien au fait que le système SNS en ligne doit être complètement réécrit, étant donné qu'il a été conçu à l'aide d'une technologie datant de 1995.  La version future du système SNS en ligne pourra être fondée sur la technologie ASP.NET MVC, actuellement utilisée pour la partie requête API (SpaceQry) pour les systèmes spatiaux du site web des systèmes de réseaux à satellite (SNS). |
| Réexamen de SNTrack  Cette tâche devrait être menée à bien dans le cadre de la mise en application des Résolutions 907 et 908. La mise en oeuvre actuelle est incompatible avec Windows Office 64 bits, ce qui constitue une autre raison de migrer vers une mise en oeuvre plus moderne. |
| Phase 3: 1er janvier 2016-31 décembre 2018  Les principales mesures de la Phase 3 sont les suivantes:  • Concevoir une base de données conceptuelle commune pour les services de Terre et les services spatiaux.  • Définir un cadre d'application normalisé pour les systèmes à satellites et les systèmes de Terre, y compris le système maritime (MARS) à partir des bases de données maritimes de l'UIT.  • Modifier la conception pour les systèmes à satellites (appliquer une architecture orientée services).  • Envisager une gestion centralisée des risques, de la reprise des activités et de la sécurité.  Les travaux menés au cours des phases précédentes, ainsi que les choix de conception et les choix techniques effectués, constituent une excellente base pour la mise en oeuvre avec succès de la Phase 3:  • Les bases de données relatives aux services spatiaux devront être transférées vers la plate-forme SQL Server d'ici à la fin de 2017. Fin 2016, la structure des bases de données est passée à la version 8 post-CMR-15 et a été présentée au WRS-16, moyennant un certain nombre d'adjonctions, de suppressions et de modification des champs et des tables.  Une nouvelle conception de la structure, qui préservera l'équivalence des données, mais aura pour objectif de supprimer certaines redondances et de parvenir à une approche commune services spatiaux/services de Terre, pourrait être mise en oeuvre à temps pour le WRS-18.  • Les cadres des applications bureautiques concernant les systèmes de Terre, les systèmes spatiaux et le système MARS ont toujours été très différents et cette situation restera peut-être inchangée pour le moment. Il devient moins nécessaire de normaliser un cadre à mesure que de nouvelles fonctionnalités sont offertes par l'intermédiaire d'applications web.  Le cadre type des applications web utilisé pour les nouveaux systèmes mis au point (par exemple le système SIRRS) et pour la modification de la conception des applications web actuelles concernant les services spatiaux) (SNS en ligne) sera ASP.NET MVC, qui est également approuvé et pris en charge par le Département des services informatiques et constitue le cadre d'applications web sur lequel le projet MARS est actuellement réappliqué.  • L'adoption de la plate-forme .Net et l'architecture de conception Prism faciliteront le passage des applications bureautiques aux applications web, sachant que le cadre privilégié de mise au point des applications web est fondé sur la même technologie de base et le même langage de programmation.  • Les activités visant à centraliser et à rationaliser la gestion des risques, de la reprise des activités et de la sécurité se poursuivent. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Il s'agit des Manuels de l'UIT-R sur la gestion nationale du spectre, sur l'application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique et sur le contrôle du spectre. [↑](#footnote-ref-1)
2. [1] Avant la Décision 571 du Conseil à sa session de 2013. [↑](#footnote-ref-2)
3. [2] Après la Décision 571 du Conseil à sa session de 2013. [↑](#footnote-ref-3)